

CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN DU FLEUVE HERAULT
PHASE 2 : [2016-2018]

FICHES ACTIONS

VOLET A

GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Maître d'Ouvrage :	Amélioration de l'efficacité des réseaux d'irrigation	2A-AHH-1
ASA de Prat Pialoux		
Opérations principales	Projet détaillé suite au schéma directeur d'optimisation et d'économie d'eau	
Axe du contrat	A4 b : Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements d'irrigation et d'eau brute	Priorité 1
Orientation du SAGE	A-4 Optimiser l'utilisation des ressources en eau	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Code mesure : RES0201
Secteur : Arre – Haut Hérault	Masse d'Eau concernée : FRDR173a – L'Arre	

Contexte
<p>L'ASA de Prat Pialoux est une structure d'irrigation située en rive gauche de l'Arre sur les communes de Molières Cavailiac, Avèze et le Vigan.</p> <p>Dans le cadre du plan d'optimisation de la gestion de l'eau en vallée de l'Arre porté en 2011 par le SIVU Ganges le Vigan, l'ASA a fait l'objet d'un diagnostic technique et administratif qui a abouti à la définition d'un programme de travaux</p> <p>La surface irrigable est d'une quinzaine d'hectares. Aujourd'hui, seuls 10 ha sont irrigués dont 3 à 4 sont exploités par la profession agricole. Pour le reste il s'agit de prairies ou de jardins d'agrément.</p> <p>La prise d'eau principale est située sur l'Arre au seuil des Pradels. Elle ne possède qu'une régulation amont très sommaire. Le canal est long de 2500 m et présente des parties en terre non étanches. L'irrigation pratiquée est gravitaire, par submersion.</p>
Description technique
<p>Le programme de travaux propose 2 options selon que l'ASA reste seule ou se groupe avec le canal de la Prade. Dans tous les cas, les travaux prévoient l'amélioration de la vanne d'entrée du canal, la réduction des fuites par étanchéification du canal, et la mise en place de vannes de régulations intermédiaires.</p> <p>Un accompagnement sera nécessaire pour permettre à l'ASA de se positionner sur une des 2 options proposée. L'animation sera assurée conjointement par la chambre d'agriculture du Gard et le SIVU Ganges le Vigan.</p> <p>A l'issue, une étude précise de la solution technique à mettre en place sera un préalable à l'engagement des travaux.</p>
Conditions de réalisation
Complexité technique et administrative importante

Partenaires techniques

Chambre d'agriculture 30, SIVU Ganges le Vigan, SMBFH, Agence de l'Eau, DDTM30, ONEMA 30

Coûts estimatifs (€ HT)

Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Etude technique projet	1			20 000	20 000

Plan de financement (€ HT) (1)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 30	MO
Etude technique projet	20 000			0-80 %			20

(1) Les taux d'aide sont donnés à titre indicatif. Ils seront précisés dans les règlements de chaque appel à projet du Programme de Développement Rural Régional (PDR) 2014-2020 (Crédits FEADER, Agence de l'Eau, Conseils Départementaux, Conseil Régional Occitanie Midi Pyrénées)

Maître d'Ouvrage :	Amélioration de l'efficacité des réseaux d'irrigation	2A-AHH-2
ASA du canal du Prat		
Opérations principales	Travaux d'économie d'eau suite au schéma directeur	
Axe du contrat	A4 b : Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements d'irrigation et d'eau brute	Priorité 1
Orientation du SAGE	A-4 Optimiser l'utilisation des ressources en eau	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Code mesure : RES0201
Secteur : Arre – Haut Hérault	Masse d'Eau concernée: FRDR173b - L'Hérault de sa source à la confluence avec la Vis	
Contexte		
<p>L'ASA du canal du Prat est une structure d'irrigation située en rive droite de l'Hérault sur la commune de St-André de Majencoules.</p> <p>Dans le cadre du plan d'optimisation de la gestion de l'eau de la haute vallée de l'Hérault porté en 2015 par le SIVU Ganges le Vigan, l'ASA a fait l'objet d'un diagnostic technique et administratif qui a abouti à la définition d'un programme de travaux</p> <p>La surface irrigable est d'environ 2 hectares. Aujourd'hui, il semble que très peu soient exploités par la profession agricole. Il s'agit de pré-vergers, d'oignons ou de maraîchage.</p> <p>La prise d'eau principale est située au niveau d'un petit seuil sur l'Hérault. Elle ne possède qu'une régulation amont très sommaire. Le canal est long de près de 3000 m et présente des parties en terre non étanches. L'irrigation pratiquée est gravitaire, par submersion.</p>		
Description technique		
<p>Le programme de travaux comprend la mise en place de mesures et de contrôle du prélèvement (assuré en régie par l'ASA assistée de la chambre d'agriculture du Gard du SIVU Ganges le Vigan et du SMBFH), ainsi qu'un programme important de bétonnage du canal pour limiter les fuites et augmenter le rendement du canal estimé aujourd'hui à 40%.</p> <p>Enfin il est prévu la substitution de l'irrigation gravitaire par de l'aspersion pour une partie de la superficie irriguée.</p>		
Conditions de réalisation		
Complexité technique et administrative		
Partenaires techniques		
Chambre d'agriculture 30, SIVU Ganges le Vigan, SMBFH, Agence de l'Eau, DDTM 30		

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Mesure et contrôle du prélèvement	1	pm			pm
2	Réduction des fuites du canal	1		15 000	15 000	30 000
3	Passage en aspersion	1		3 000		3 000
	TOTAUX			18 000	15 000	33 000

Plan de financement (€ HT) (1)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 30	MO
Mesure et contrôle du prélèvement	pm			80%			20%
Réduction des fuites du canal	30 000			80%			20%
Passage en aspersion	3 000			80%			20%

(1) Les taux d'aide sont donnés à titre indicatif. Ils seront précisés dans les règlements de chaque appel à projet du Programme de Développement Rural Régional (PDR) 2014-2020 (Crédits FEADER, Agence de l'Eau, Conseils Départementaux, Conseil Régional Occitanie Midi Pyrénées)

Maître d'Ouvrage :		
Multiples	Mise en place d'une gestion concertée	2A-AHH-3
Opérations principales	Animation sur le partage de l'eau en vue de la mise en place d'une gestion concertée	
Axe du contrat	A4 b : Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements d'irrigation et d'eau brute	Priorité 1
Orientation du SAGE	A-4 Optimiser l'utilisation des ressources en eau	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Code mesure : RES0201
Secteur : Arre – Haut Hérault	Masse d'Eau concernée: FRDR10817 - Vallat de Reynus	

Contexte
<p>Dans le cadre du plan d'optimisation de la gestion de l'eau en vallée du Haut Hérault porté en 2015 par le SIVU Ganges le Vigan, l'ensemble des prélèvements agricole a fait l'objet d'un diagnostic technique et administratif. Il en ressort que l'enjeu principal est de mieux coordonner les prélèvements entre les agriculteurs, pour aboutir, à terme à une gestion concertée sur l'ensemble de la vallée de Taleyrac. Une animation sera donc portée principalement par la Chambre d'agriculture du Gard, appuyée par le SIVU Ganges le Vigan et le SMBFH.</p>
Description technique
<p>Mission d'animation et de concertation en vue de définir les règles collectives de l'utilisation de l'eau sur l'ensemble de la vallée.</p>
Conditions de réalisation
<p>Complexité technique et administrative</p>
Partenaires techniques
<p>Chambre d'agriculture 30, SIVU Ganges le Vigan, SMBFH, Agence de l'Eau, DDTM 30</p>

Coûts estimatifs (€ HT)

Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
animation	1		pm	pm	pm

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 30	MO
animation	pm			(1)			

(1) Animation financée dans le cadre de l'accord de partenariat signé entre la Chambre d'Agriculture du Gard et l'Agence de l'Eau RMC.

Maître d'Ouvrage :	Amélioration de l'efficacité des réseaux d'irrigation	2A-AHH-4
ASA Arc en ciel		
Opérations principales	Travaux d'économie d'eau suite au schéma directeur	
Axe du contrat	A4 b : Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements d'irrigation et d'eau brute	Priorité 1
Orientation du SAGE	A-4 Optimiser l'utilisation des ressources en eau	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Code mesure : RES0201
Secteur : Arre – Haut Hérault	Masse d'Eau concernée: FRDR11939 – le Clarou	
Contexte		
<p>L'ASA de l'Arc en ciel est une structure d'irrigation située en rive gauche de l'Hérault sur la commune de Valleraugue.</p> <p>Dans le cadre du plan d'optimisation de la gestion de l'eau en vallée de l'Hérault porté en 2015 par le SIVU Ganges le Vigan, l'ASA a fait l'objet d'un diagnostic technique et administratif qui a abouti à la définition d'un programme de travaux.</p> <p>La surface irrigable est de 2 hectares, irrigués pour moitié par des agriculteurs (prairies, oignons, maraîchage) et pour moitié par des particuliers (pommiers). La prise d'eau principale est située sur le Clarou au niveau d'un seuil. Elle ne possède qu'une régulation amont très sommaire. Le canal est long de 500 m. Il est en bon état à l'exception de sa partie aval dégradée et non étanche. L'irrigation pratiquée est gravitaire, par submersion.</p>		
Description technique		
<p>Le programme de travaux propose la substitution de l'irrigation gravitaire par un système pression permettant de réduire le prélèvement en apportant la dose d'irrigation adaptée à la culture.</p> <p>La prise d'eau serait conservée pour alimenter immédiatement une bêche de pompage. La pompe alimentera une conduite sous pression de 450 m en lieu et place du canal. Une seconde bêche de reprise sera nécessaire à l'extrémité aval du canal.</p> <p>En parallèle, il est prévu la mise en place d'un système d'irrigation par aspersion en substitution de l'irrigation gravitaire.</p>		
Conditions de réalisation		
Complexité technique et administrative		

Partenaires techniques

Chambre d'agriculture 30, SIVU Ganges le Vigan, SMBFH, Agence de l'Eau, DDTM 30

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Station de pompage	1		8 000		8 000
2	Système de mesure du prélèvement	1		2 000		2 000
3	Réseau sous pression 450 ml en 63/75	1			13 500	13 500
4	Bâche de reprise	1			6 500	6 500
5	Réseau d'aspersion	1			2 000	2 000
	TOTAUX			10 000	22 000	32 000

Plan de financement (€ HT) (1)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 30	MO
Station de pompage	8 000			0-80% (2)			20%
Système de mesure du prélèvement	2 000			0-80%			20%
Réseau sous pression 450 ml en 63/75	13 500			0-80%			20%
Bâche de reprise	6 500			0-80% (2)			20%
Réseau d'aspersion	2 000			0-80%			20%

(1) Les taux d'aide sont donnés à titre indicatif. Ils seront précisés dans les règlements de chaque appel à projet du Programme de Développement Rural Régional (PDR) 2014-2020 (Crédits FEADER, Agence de l'Eau, Conseils Départementaux, Conseil Régional Occitanie Midi Pyrénées)

(2) Taux maximal de 80 % sur coût plafond vis-à-vis volumes besoins actuels substitués conditionné aux prérequis suivants :

- mise en place de dispositifs de comptage,
- existence d'actions d'économies d'eau,
- mise en place préalable d'une gouvernance (concertation entre usages, animation, partage des informations et contractualisation et formalisation partage dans un PGRE).

Maître d'Ouvrage :	Gestion quantitative sur les bassins du Rieutord et du Recodier	2A-AHH-5
SIVU Ganges – Le Vigan		
Opérations principales	Etude diagnostique et plan d'optimisation des prélèvements sur le bassin du Rieutord	
Axe du contrat	A4 b : Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements d'irrigation et d'eau brute	Priorité 1
Orientation du SAGE	A-4 Optimiser l'utilisation des ressources en eau	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : - Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Code mesure : RES0303
Secteur : Arre – Haut Hérault	Masse d'Eau concernée: FRDR11851 – le Rieutord	

Contexte
<p>Le Rieutord et son affluent le Recodier présentent écoulement d'étiage sur leur partie amont, jusqu'à Sumène. Après ce village, le cours d'eau disparaît à la perte karstique du Bourrut. Sur la partie amont, le milieu aquatique est de grande qualité et il abrite encore une population d'écrevisses à pattes blanches telle que l'ont révélé les prospections de la fédération de pêche du Gard en 2016. Si ce milieu est riche, il est cependant vulnérable, notamment en raison de la sévérité des étiages. Or, ces étiages peuvent être encore aggravés par des prélèvements par dérivation qui court-circuitent le cours d'eau. L'enjeu est donc d'optimiser ces prélèvements et leur gestion pour diminuer la contrainte sur le milieu aquatique. Il visera à mettre en place une gestion quantitative durable permettant de satisfaire les usages et les besoins des milieux aquatiques.</p> <p>Le Schéma d'optimisation s'inscrit dans la continuité de l'action du SIVU Ganges le Vigan qui a déjà porté des démarches similaires sur le bassin de l'Arre et du haut Hérault.</p>
Description technique
<p>L'étude fera d'abord le bilan exhaustif de prélèvements en eau sur le bassin du Rieutord, en eau superficielle comme en eau souterraine, pour l'usage eau potable ou irrigation. Elle quantifiera l'impact sur les écoulements à l'étiage des cours d'eau. Elle aboutira à un programme d'action permettant d'optimiser les différents prélèvements en limitant leur impact sur le débit des cours d'eau.</p>
Conditions de réalisation
Partenaires techniques
Chambre d'agriculture 30, SIVU Ganges le Vigan, SMBFH, Agence de l'Eau, SMD 30, DDTM 30

Coûts estimatifs (€ HT)

Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Etude et plan d'actions	1		15 000		15 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 30	MO
Etude et plan d'actions	15 000			0-80%			20%

Maître d'Ouvrage :	Renforcement du suivi hydrométrique d'étiage	2A-BV-1
Multiples		
Opérations principales	Fiabilisation des sites de mesures et équipement de nouveaux sites	
Axe du contrat	A1 : Amélioration des connaissances et suivi	Priorité 1
Orientation du SAGE	A-1 Améliorer les connaissances A-1-1 compléter et fiabiliser le réseau de mesure des débits	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Code mesure : RES0303
Secteur : Bassin versant	Masses d'Eau concernées : CO_17_08 - BV Hérault	

Contexte
<p>La planification du partage de la ressource en eau est en cours sur le bassin versant. L'étude des volumes prélevables est terminée, l'EPTB Fleuve Hérault se lance dans l'élaboration du PGRE qui va conduire à organiser le partage de l'eau et fixe des débits d'objectif d'étiage en 13 points du bassin.</p> <p>Au niveau local, le développement de programmes locaux type PGCR, plans de gestion concertée de la ressource, est en cours sur le bassin de l'Arre, le haut-Hérault et la Lergue. Ils nécessitent la connaissance et le suivi des débits à une échelle encore plus précise.</p> <p>Or actuellement, le réseau de stations de mesure des débits n'est pas assez dense pour avoir la connaissance suffisante permettant de suivre puis faire évoluer ces démarches de gestion partagée de la ressource en eau.</p> <p>De plus, lors des périodes estivales, une connaissance plus complète des débits des cours d'eau permettrait d'activer les alertes sécheresses et des modes de gestion concertée sur des bases consolidées.</p>
Description technique
<p>En lien avec les services de l'Etat, de l'agence de l'eau, des Départements et des gestionnaires locaux, le SMBFH a établi la liste des besoins de connaissance complémentaire, ou de fiabilisation de la connaissance des débits sur le bassin. Une première rencontre avec le service hydrométrique de la DREAL a permis de dégager une liste d'action à mettre en œuvre à court terme.</p> <p>Elle concerne la fiabilisation des mesures aux nœuds SDAGE 81 (amont canal de Gignac) et 83 (Agde) ainsi que la mise en place de 2 nouveaux sites de mesures sur l'Hérault amont (H1 de l'EVP) et la Lergue aval (L2 de l'EVP).</p>
Conditions de réalisation
<p>Maîtrise d'ouvrage des équipements nouveaux encore non définie (EPCI-FP, SIVU Ganges-le Vigan ou SMBFH)</p> <p>Complexité technique du site de la Lergue aval.</p>

Partenaires techniques

Conseil départemental, DREAL, Agence de l'Eau, DDTM, SMBFH, CC et CA

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opérations	Priorité	Maître d'ouvrage	2016	2017	2018	TOTAL
1	Fiabilisation mesure nœud SDAGE 81 (amont canal de Gignac)	1	DREAL		30 000		30 000
2	Fiabilisation mesure nœud SDAGE 83 (Agde)	1	DREAL		30 000		30 000
3	Mise en œuvre station H1	1	XXX			50 000	50 000
4	Mise en œuvre station L2	1	XXX			50 000	50 000
	TOTAUX				60 000	100 000	160 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé opération	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD30 /CD34	MO	Autres
Fiabilisation mesure nœud SDAGE 81 (amont canal de Gignac)	30 000			0%			100%	
Fiabilisation mesure nœud SDAGE 83 (Agde)	30 000			0%			100%	
Mise en œuvre station H1	50 000			0-80%			20%	
Mise en œuvre station L2	50 000			0-80%			20%	

Maître d'Ouvrage :		
Multiples	Etudes et travaux d'économies d'eau dans le domaine des activités économiques	2A-BV-2
Opérations principales	Animation et définition des actions Travaux d'économies d'eau et d'optimisation des process	
Axe du contrat	A4 a : Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements AEP	Priorité 1
Orientation du SAGE	A-4 : Optimiser l'utilisation des ressources en eau	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet Pression prélèvements identifiée au RNAOE du SDAGE 2016-2021 sur de nombreuses masses d'eau	Code mesure : S.O.
Secteur : Bassin versant	Masses d'Eau concernées : Multiples	

Contexte
<p>La filière agro-alimentaire représente l'une des principales activités économiques du territoire. Cette activité est organisée autour de coopératives, d'établissements particuliers et/ou d'industries de transformations et de conditionnements, dont le rôle dans l'économie locale et dans l'aménagement du territoire est important.</p> <p>Ces activités agro-alimentaires, présentant de loin des besoins les plus faibles en terme de quantité au regard des besoins sanitaires ou d'irrigation sur le bassin versant, n'en restent pas moins des secteurs pour lesquels l'eau représente l'intrant le plus indispensable nécessaire à leur activité.</p> <p>Bien souvent alimentées par les réseaux d'eau potable des collectivités, ces activités peuvent avoir un impact localement fort (gestion des réserves et des prélèvements AEP) d'une part, et peuvent se retrouver fragilisées face à des disponibilités moindres au moment en période d'étiage ou de restriction d'usages, d'autre part.</p> <p>Afin de sécuriser l'économie locale et les ressources en eau, il peut être opportun, en fonction des problématiques localement fortes, d'étudier la faisabilité d'adapter les process face à une restriction et/ou pénurie d'eau potentielles.</p>

Description technique
<p>Il s'agira, en fonction des demandes locales et des milieux jugés prioritaires au SDAGE en terme de déficit quantitatif, de réaliser les études de faisabilité d'économie et d'optimisation de l'utilisation de l'eau dans les process et de mettre en œuvre ces travaux au regard d'une analyse coûts/bénéfices acceptable pour les activités économiques volontaires.</p>

Conditions de réalisation

Accompagnement technique et financier.

Partenaires techniques

SMBFH, AE RMC, Chambre des métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie

Coûts estimatifs (€ HT)

Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Etudes et/ou travaux optimisation et économies d'eau - Activités économiques	1		25 000	25 000	50 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD 34	MO	Autres
Etudes et/ou travaux optimisation et économies d'eau - Activités économiques	50 000			0-60%				

(1) Taux maximal donné à titre indicatif, dans le respect de l'encadrement européen des aides destinées aux entreprises et activités économiques.

Maître d'Ouvrage :			
SIAEP de la Région de GANGES		Substitution de la ressource AEP	2A-GH-1
Opérations principales		Equipements nouveau forage Raccordements	
Axe du contrat - Objectif		A4 a : Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements AEP	Priorité 1
Orientation du SAGE		A-4 Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements AEP	
Lien SDAGE et PDM		Libellé mesure : Sans objet Pression prélèvements identifiée au RNAOE du SDAGE 2016-2021	Code mesure : S.O.
Secteur : Gorges de l'Hérault		Masses d'Eau concernées : FRDR171 - L'Hérault de la Vis à la retenue de Moulin Bertrand	

Contexte
<p>Le SIEA de la Région de Ganges est alimenté en eau potable depuis une prise d'eau superficielle dans l'Hérault. Ce captage n'est ni sécurisé ni régularisé.</p> <p>Cette prise d'eau ne dispose pas de DUP et l'avis préalable de l'hydrogéologue agréé a permis d'établir la difficulté de protection de cette ressource. Actuellement la station de production est équipée pour pomper 140 m³/h. Le Syndicat n'exploite aucune autre ressource actuellement.</p> <p>Compte tenu de la difficulté de protection, le SIEA de la Région de Ganges a engagé une démarche de recherche en eau. Une ressource de substitution a été définie ; le forage du Fesquet se situe à 1,4 km au Sud-Est du centre de Cazilhac.</p> <p>Les premiers essais de pompage ont montré que l'eau pompée ne provenait pas directement de l'Hérault mais de l'aquifère karstique jurassique.</p> <p>En conséquence, le SIAEP va abandonner définitivement la prise dans l'Hérault.</p> <p>Les travaux de raccordement du Fesquet vers l'usine de potabilisation sont prioritaires mais ne pourront être réalisés qu'avec subvention de l'Agence de l'Eau, elle-même dépendante du dépôt du dossier de DUP.</p> <p>Le dossier de DUP est en cours de réalisation par le CD34, assisté par Entech.</p>
Description technique
<p>Le projet consiste à substituer intégralement le prélèvement dans l'Hérault par la ressource souterraine du Fesquet, et à adapter tous les équipements structurants du réseau.</p> <p>Ceci comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement du Fesquet, futur site de captage, avec la reprise du forage existant et la réalisation d'un second forage, puis l'équipement définitif des 2 ouvrages, - la réalisation de l'usine de traitement, - la mise en place de la conduite d'adduction sur 1,4 km.

Conditions de réalisation

Obtention de la DUP sur le captage du Fesquet.
 Approbation du PGRE par la CLE du SAGE Hérault

Partenaires techniques

Conseil départemental 34, Agence de l'Eau, SMBFH, ARS

Coûts estimatifs (€ HT)

	N°	Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Travaux à réaliser sur le captage du Fesquet	1	Réalisation 2nd forage	1		63 250		63 250
	2	Equipement définitif des 2 forages	1		278 300		278 300
	3	Matérialisation du PPI	1		9 488		9 488
Adduction	4	Mise en place nouvelle conduite	1		1 333 753		1 333 753
Travaux de mise en place unité d'UF	5	Génie civil	1			392 150	392 150
	6	Equipements	1			524 975	524 975
	7	Aménagement du site	1			94 875	94 875
Renforcement capacité de stockage	8	Diagnostic béton et Travaux de reprise étanchéité	2			217 580	217 580
Amélioration du service	9	Travaux sur surpresseurs	2			43 010	43 010
TOTAUX					1 684 791	1 272 590	2 957 381

Plan de financement (€ HT)

Opération	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD34	MO	autres
Réalisation 2nd forage	63 250			0-80% (3)		0-30%		
Equipement définitif des 2 forages	278 300			0-80% (3)		0-30%		
Matérialisation du PPI	9 488			0-50%		0-30%		
Mise en place nouvelle conduite	1 333 753			0-80% (3)		0-30%		
Génie civil	392 150			0-30%		0-30%		
Equipements	524 975			0-30%		0-30%		
Aménagement du site	94 875			0-30%		0-30%		
Diag béton et travaux de reprise étanchéité	217 580			0-30% (2)		0-30%		
Travaux sur surpresseurs	43 010			0%		0-30%		

(1) Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

(2) Taux maximal au titre de l'enveloppe solidarité urbain-rural (SUR) dans les limites des disponibilités financières et de la part population rurale desservie par le projet.

(3) Taux maximal de 80 % sur coût plafond vis-à-vis volumes besoins actuels substitués conditionné aux prérequis suivants :

- mise en place de dispositifs de comptage,
- existence d'actions d'économies d'eau,
- mise en place préalable d'une gouvernance (concertation entre usages, animation, partage des informations et contractualisation et formalisation partage dans un PGRE).

Maître d'Ouvrage :	Amélioration de l'efficacité des réseaux d'irrigation	2A-GH-2
ASA de Cazilhac		
Opérations principales	Travaux d'économie d'eau suite au schéma directeur	
Axe du contrat	A4 b : Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements d'irrigation et d'eau brute	Priorité 1
Orientation du SAGE	A-4 Optimiser l'utilisation des ressources en eau	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Code mesure : RES0201
Secteur : Hérault de Ganges à la sortie des gorges	Masses d'Eau concernées : ➤ FRDR172 - La Vis (FRDR172) ➤ FRDR 171 - l'Hérault de la Vis au Moulin Bertrand	

Contexte

L'ASA de Cazilhac gère le prélèvement et le canal de Cazilhac. A partir d'un seuil sur la Vis, les eaux de la rivière sont détournées vers un canal principal qui irrigue de manière gravitaire la plaine de Cazilhac soit 80 ha. Le canal principal est également utilisé par un particulier pour produire de l'hydro-électricité. Sur le canal sont implantées 8 « meuses » (roues à aubes en bois) dont l'une est classée monument historique. A partir du canal principal, un réseau de petits canaux ou rigoles permet d'apporter l'eau aux parcelles. Celles-ci sont en grande majorité des jardins maraîchers de particuliers. Il n'y a plus d'activité économique de production, malgré un potentiel certain. La surface actuellement irriguée est de 16 ha.

Le prélèvement actuel sur la Vis ne permettra pas de respecter un débit réservé du 1/10^{ème} du module en 2014.

En première phase du contrat de rivière, l'ASA a lancé un schéma directeur qui détaille les divers aménagements et gestion à prévoir pour les équipements afin de réduire le prélèvement estival et respecter la contrainte de débit réservé. La programmation de ces actions est élaborée en partenariat avec la FDAI de l'Hérault.

Description technique

Le programme d'action comprend la mise en place d'un système de contrôle du débit réservé laissé à la Vis, et un programme de travaux permettant de réduire les fuites par étanchéification du radier et des murs du canal, ainsi qu'un système de vannage permettant d'ajuster la dérivation aux besoins de l'ASA.

Ce programme est complété par une mise à jour administrative générale de l'ASA (périmètre, statuts, foncier, coûts...) et d'un règlement de service incluant des tours d'eau en cas de faiblesse de la ressource.

Conditions de réalisation

Contexte potentiellement difficile entre l'ASA et certains adhérents (hydroélectricité privée).
Problème de propriété foncière

Partenaires techniques

Conseil départemental 34, Agence de l'Eau, SMBFH, SIVU Ganges le Vigan, FDAI 34, DDTM

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Renforcement et étanchéification du mur aval et du radier, remplacement des bouchons fuyards par des vannes de décharges	1		18 455	18 455	36 910
2	Mise en œuvre d'une vanne mécanisée	1		10 000		10 000
3	Rampe d'accès	1		10 000		10 000
4	Remplacement des bouchons fuyards (phase 2 – plan 12) vanne de décharge et conduite d'évacuation	1			10 000	10 000
	TOTAUX			38 455	28 455	66 910

Plan de financement (€ HT) (1)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 34	MO
Renforcement et étanchéification du mur aval et du radier, remplacement des bouchons fuyards par des vannes de décharges	36 910			0-80%			
Mise en œuvre d'une vanne mécanisée	10 000			0-80%			
Rampe d'accès	10 000			0-80%			
Remplacement des bouchons fuyards (phase 2 – plan 12) vanne de décharge et conduite d'évacuation	10 000			0-80%			

(1) Les taux d'aide sont donnés à titre indicatif. Ils seront précisés dans les règlements de chaque appel à projet du Programme de Développement Rural Régional (PDR) 2014-2020 (Crédits FEADER, Agence de l'Eau, Conseils Départementaux, Conseil Régional Occitanie Midi Pyrénées)

Maître d'Ouvrage :		
Multiples	Optimisation des prélèvements sur le bassin amont de la Lergue	2A-L-1
Opérations principales	Actualisation de l'état des lieux des usages de l'eau Et schéma d'optimisation des prélèvements	
Axe du contrat	A2 : Planification du partage de l'eau	Priorité 1
Orientation du SAGE	A.2.3 mettre en place des plans de gestion concertée de la ressource	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesures : ➤ Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau ➤ Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Code mesure : RES0303 RES0201
Secteur : Bassin de la Lergue	Masses d'Eau concernées : FRDR 166 - La Lergue de la source au Roubieu FRDR 167 - La Lergue u Roubieu à la confluence avec l'Hérault FRDR 10601 - le Rivernoux FRDR 10748 - La Soulondres FRDR 10834 - La Marguerite FRDR 10965 - Le Laurounet	

Contexte
<p>La tête du bassin de la Lergue est composée d'un chevelu de ruisseaux alimentés par les résurgences karstiques du plateau du Larzac et de l'Escandorgue. La Lergue draine ensuite l'ensemble de ces tributaires sans développer une nappe alluviale importante.</p> <p>La ressource en eau du territoire est essentiellement constituée par les sources et les eaux de surface.</p> <p>Celle-ci est largement exploitée pour l'eau potable (captage des sources) et l'irrigation (dérivation des rivières par des canaux ou pompages directs).</p> <p>Compte tenu des pressions en augmentation sur la ressource, ainsi que sa raréfaction prévue par le changement climatique, le partage de la ressource en eau devient nécessaire.</p> <p>Il convient de fixer les quantités, les règles de gestions, les aménagements à effectuer, afin de garantir pour le long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'approvisionnement en eau potable des populations, - le maintien d'une agriculture irriguée performante, - les débits des cours d'eau nécessaires au bon état des milieux aquatiques. <p>Cette approche locale vient en cohérence avec l'élaboration du PGRE que porte l'EPTB Fleuve Hérault sur l'ensemble du bassin du fleuve Hérault.</p>
Description technique
<p>Le préalable va constituer en l'amélioration de la connaissance des usages.</p> <p>Un recensement des usages existants a déjà été réalisé en 2007 dans une étude sous maîtrise d'ouvrage DDTM (prélèvement par béals, dérivations des centrales hydroélectriques, prélèvements AEP).</p> <p>Cet état des lieux devra être mis à jour et complété. La partie correspondant à l'eau potable sera réactualisée dans le cadre de l'étude de structuration des maîtrises d'ouvrages « eau potable » portée par la CCLL.</p>

Un complément d'état des lieux pour les autres usages sera nécessaire (irrigation, arrosage, hydro-électricité), il inclura les usages de loisirs liés au cours d'eau. Une campagne de jaugeage des béals (42 identifiés pour l'instant) sera nécessaire pour apprécier les débits dérivés et l'impact sur les cours d'eau. Cette partie sera réalisée dans le cadre d'un partenariat par les services de la CCLL, du SMBFH et de chambre d'agriculture de l'Hérault.

Plan d'optimisation des prélèvements :

En fonction des éléments techniques recueillis, un plan d'optimisation des prélèvements sera élaboré. Il détaillera les compléments d'étude, les actions techniques, administratives et organisationnelles à mettre en œuvre. Un programme de travaux sera proposé en priorisant les ouvrages les plus impactant sur le débit d'étiage des cours d'eau. Pour certains d'entre eux, en fonction de la maîtrise d'ouvrage, les travaux pour être réalisés.

Conditions de réalisation

Le défaut de maîtrise d'ouvrage pour certains béals constitue une difficulté pour la réalisation des travaux.

Partenaires techniques

Conseil général, BRGM, DREAL, DDTM34, SMBFH, ARS, Agence de l'Eau

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Actualisation de la connaissance des usages	1	pm			pm
2	Plan d'optimisation des prélèvements	1		pm		pm
3	Travaux	1			30 000	30 000
	TOTAUX		0	0	30 000	30 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région LRMP	CD 34	MO
Actualisation de la connaissance des usages	pm			(1)			
Plan d'optimisation des prélèvements	pm			(1)			
Travaux	30 000			0-80% (2)			20%

- (1) Animation financée dans le cadre de l'accord de partenariat signé entre la Chambre d'agriculture de l'Hérault et l'Agence de l'Eau RMC ainsi que par les missions annuelles des techniciens financés directement par l'Agence (CCLL et SMBFH pour le cas présent)
- (2) Les taux d'aide sont donnés à titre indicatif. Ils seront précisés dans les règlements de chaque appel à projet du Programme de Développement Rural Régional (PDR) 2014-2020 (Crédits FEADER, Agence de l'Eau, Conseils Départementaux, Conseil Régional Occitanie Midi Pyrénées)

Maître d'Ouvrage :	Travaux sur les réseaux d'irrigation de l'ASA de l'Aubaygues	2A-L-2
ASA de l'Aubaygues		
Opérations principales	Mise en œuvre du programme d'actions	
Axe du contrat	A4 a : Gestion quantitative des prélèvements AEP	Priorité 1
Orientation du SAGE	A.4.2 optimiser le fonctionnement des réseaux d'irrigation	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Code mesure : RES0201
Secteur : Bassin de la Lergue	Masse d'Eau concernée : FRDR11595 - Ruisseau l'Aubaygues	

Contexte
<p>L'ASA de l'Aubaygues est gestionnaire d'un système d'irrigation sous pression dans la vallée de l'Aubaygues.</p> <p>L'eau est prélevée par un pompage dans la Lergue, puis distribuée sur les parcelles agricoles de la vallée de l'Aubaygues.</p> <p>Elle est utilisée pour l'irrigation de cultures très variées : vignes, fourrage, arboriculture, production horticole, maraîchage...</p> <p>Lors de la première du contrat de rivière, un diagnostic du fonctionnement du réseau sous-pression a été lancé en juillet 2014. L'objectif est de permettre une évaluation quantitative et qualitative des infrastructures techniques de l'ASA d'irrigation de la vallée de l'Aubaygues, d'estimer les fuites du réseau.</p> <p>Il doit servir de support d'aide à la décision quant aux solutions à envisager mais également recommander une planification à mettre en place et une estimation des investissements à engager.</p> <p>En 2015, une analyse financière des comptes de gestion de l'ASA a été réalisée, toujours dans un objectif d'amélioration de son fonctionnement et permettre ainsi à l'ASA de programmer des investissements.</p>
Description technique
<p>Le schéma directeur d'amélioration des équipements de l'ASA a dû être suspendu à cause de la crue de septembre 2015 qui a occasionné de gros dégâts sur la station de pompage et sur le réseau de refoulement. Une réunion est prévue en octobre 2016 pour sa réactivation.</p> <p>Il conduira à la définition d'un programme de travaux à mettre en œuvre par l'ASA courant 2017.</p>
Conditions de réalisation
<p>La réalisation du programme d'actions dépendra d'une concertation étroite avec le maître d'ouvrages, ainsi qu'un accompagnement financier.</p>

Partenaires techniques

Conseil départemental, DDTM34, SMBFH, CC L&L, FDAI, Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture 34

Coûts estimatifs (€ HT)

Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Travaux sur les équipements de l'ASA	1			20 000	20 000

Plan de financement (€ HT) (1)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région LRMP	CD 34	MO
Travaux sur les équipements de l'ASA	20 000			0-80%			20%

(1) Les taux d'aide sont donnés à titre indicatif. Ils seront précisés dans les règlements de chaque appel à projet du Programme de Développement Rural Régional (PDR) 2014-2020 (Crédits FEADER, Agence de l'Eau, Conseils Départementaux, Conseil Régional Occitanie Midi Pyrénées)

Maître d'Ouvrage :	Etudes et travaux eau potable	2A-L-3
Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois (SIEL)		
Opérations principales	Actualisation du schéma directeur Travaux d'économie d'eau	
Axe du contrat	A4 a : Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements AEP	Priorité 1
Orientation du SAGE	A-4 Optimiser l'utilisation des ressources en eau	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Code mesure : RES0202
Secteur : Bassin de la Lergue	Masse d'Eau concernée : FRDR10965 - Rivière le Laurounet	

Contexte
<p>Le SIEL doit actualiser son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Un des points d'étude sera la limitation du débit dans la conduite principale qui se traduira par un débit supplémentaire de 30 m³/h (15 l/s) pour le Laurounet et la Lergue. La réalisation d'un réservoir supplémentaire de 800 à 1000 m³ aux Molières sera également l'un des gros points de l'étude. Le programme de travaux complet marquera la finalisation du schéma directeur. Les premiers travaux d'économie d'eau pourront avoir lieu rapidement ensuite.</p>
Description technique
<p>Le programme de travaux n'est pas encore connu en détail. Il le sera suite à la finalisation du schéma directeur.</p>
Conditions de réalisation
Partenaires techniques
<p>Conseil départemental, ARS, CC L&L, SMBFH, Agence de l'Eau, DDTM34</p>

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Actualisation du SDAEP	1		80 000		80 000
2	Travaux d'économie d'eau et d'amélioration de rendement	1			100 000	100 000
	TOTAUX			80 000	100 000	180 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région LRMP	CG 34	MO
Actualisation du SDAEP	80 000			0-50%			
Travaux d'économie d'eau et d'amélioration de rendement	100 000			0-80% (1)			20%

(1) Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

Maître d'Ouvrage :		
SIEVH	Etudes et travaux eau potable	2A-PH-1
Opérations principales	Schémas directeurs Travaux d'économie d'eau	
Axe du contrat	A4 a : Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements AEP	Priorité 1
Orientation du SAGE	A-4 Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements AEP	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure :- Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Code mesure : RES0202
Secteur : Plaine de l'Hérault	Masses d'Eau concernées : FRDG311 - Alluvions de l'Hérault	

Contexte
<p>Le syndicat des eaux de la vallée de l'Hérault regroupe 20 communes. Il a pour compétence la production, l'adduction et la distribution d'eau potable pour l'ensemble de ses communes adhérentes.</p> <p>Le service permet de livrer l'eau à 12 000 abonnés représentant une population estimée à 22 000 personnes.</p> <p>L'origine de l'eau est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le captage le plus important est situé en nappe alluviale de l'Hérault sur la commune de Cazouls d'Hérault. Il permet d'alimenter la branche rive droite et une partie de la rive gauche de l'Hérault. Le dossier de demande de DUP a été déposé auprès de l'administration pour une capacité de 8 400 m³/j. - le forage de St-Mamert, sur la commune de Plaisan, produit de l'eau issue du karst profond du causse d'Aumelas. Ce forage permet d'alimenter presque entièrement toute la rive gauche du service. <p>Le dossier de demande de DUP a été déposé auprès de l'administration pour une capacité de 3 600 m³/j</p> <p>Le syndicat dispose d'un schéma directeur (datant de 2008) pour la partie intercommunale des équipements : production, adduction, et réservoirs intercommunaux et communaux. Il n'existe pas de schémas pour les distributions communales.</p> <p>Le SIEVH fonctionne en régie complète, jusqu'à la facturation.</p> <p>Ce fonctionnement a permis au syndicat d'acquérir une très bonne connaissance de ses équipements et d'en optimiser la gestion.</p> <p>Ainsi, sur les 5 dernières années le rendement global du réseau est très bon, il varie de 82 à 89 % selon les années. Une équipe est d'ailleurs spécialisée dans la recherche de fuites.</p>
Description technique
<p>Le SIEVH doit faire réaliser les schémas directeurs des communes de Campagnan, Belarga, Plaisan et Roujan.</p> <p>A l'issue, les opérations d'amélioration du rendement des réseaux et d'optimisation des équipements seront engagées.</p>

Conditions de réalisation	
Partenaires techniques	
Conseil Départemental, ARS, SMBFH, Agence de l'Eau	

Coûts estimatifs (€ HT)						
N°	Opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	SDAEP Campagnan, Belarga, Plaissan et Roujan	1		110 000		110 000
2	Economies eau et amélioration du rendement du réseau AEP - Tranche 1	1		100 000		100 000
3	Economies eau et amélioration du rendement du réseau AEP - Tranche 2	1			100 000	100 000
	TOTAUX			210 000	100 000	310 000

Plan de financement (€ HT)							
Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région LRMP	CD 34	MO
SDAEP Campagnan, Belarga, Plaissan et Roujan	110 000			0-50%		0-20%	
Economies eau et amélioration du rendement du réseau AEP - Tranche 1	100 000			0-80% (1)		0-20%	
Economies eau et amélioration du rendement du réseau AEP - Tranche 2	100 000			0-80% (1)		0-20%	

(1) Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

Maître d'Ouvrage :	Travaux eau potable	2A-V-1
Commune de St-Laurent le Minier / SIVOM Pays Viganais		
Opérations principales	Travaux d'économie d'eau et d'amélioration de rendement de réseaux	
Axe du contrat	A4 a : Optimisation de la ressource - Gestion quantitative des prélèvements AEP	Priorité 1
Orientation du SAGE	A-4 Optimiser l'utilisation des ressources en eau	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : Sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : Bassin de la Vis	Masse d'Eau concernée : FRDR172 - La Vis	

Contexte
<p>Lors de la crue du 17 septembre 2014, la commune de St-Laurent le Minier a subi des dégâts de voiries et de réseaux considérables.</p> <p>Les réparations d'urgence ont été effectuées et la commune est à présent engagée dans une démarche de réfection globale de ses équipements d'eau.</p> <p>Elle est assistée par le SIVOM du Pays Viganais qui a fait réaliser les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement finalisés en 2016.</p>
Description technique
<p>Le programme de travaux issu du schéma directeur d'eau potable compte 3 tranches de réfection des réseaux d'eau potable particulièrement fuyards et de mise en place de compteurs sur les équipements communaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranche 1 : rue Antoine Carles - Tranche 2 : Place Louis Serre et Place du Salet - Tranche 3 : Rue du Cap de Ville, Rue Blanche, Rue du Colombier, rue du Pont <p>A terme, ces travaux permettront une diminution de 42 % des volumes prélevés actuellement.</p>
Conditions de réalisation
Partenaires techniques
Conseil Départemental, ARS, SIVOM Pays Viganais, Agence de l'Eau

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Travaux d'économie d'eau et d'amélioration de rendement - tranche 1	2		132 142		132 142
2	Travaux d'économie d'eau et d'amélioration de rendement - tranche 2	2			32011	32 011
3	Travaux d'économie d'eau et d'amélioration de rendement - tranche 3	2			112 847	112 847
	TOTAUX			132 142	144 858	277 000

Plan de financement (€ HT)

N°	Libellé action	Montant total	Etat	AE RMC (1)	Région	CD 30	MO
1	Travaux d'économie d'eau et d'amélioration de rendement - tranche 1	132 142		0-30%		20 %	
2	Travaux d'économie d'eau et d'amélioration de rendement - tranche 2	32 011		0-30%		20 %	
3	Travaux d'économie d'eau et d'amélioration de rendement - tranche 3	112 847		0-30%		20 %	

(1) Taux maximal au titre de l'enveloppe solidarité urbain-rural (SUR) dans les limites des disponibilités financières.

Dans le cas où le projet apporte la justification des gains en économies d'eau, le taux d'aide pourra être revu jusqu'à 80 % dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

VOLET B

GESTION QUALITATIVE DE LA RESSOURCE

Maître d'Ouvrage :	Cultures en Cévennes et pollution phytosanitaire	2B-AHH-1
A déterminer		
Opérations principales	Etude de l'impact la culture de l'Oignon doux des Cévennes sur la pollution des eaux en produits phytosanitaires	
Axe du contrat	B1 : Amélioration des connaissances et suivi de la qualité des milieux	Priorité 2
Orientation du SAGE	B-4	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : Arre, Haut Hérault	Masses d'Eau concernées : FRDR173b - L'Hérault de sa source à la confluence avec la Vis	

Contexte
<p>La culture de l'oignon doux des Cévennes se concentre sur le haut bassin de l'Hérault, notamment sur les communes de Valleraugue (hameau de Taleyrac, secteur les Salles), Mandagout, Sumène et Saint-André de Majencoules. De nouveaux agriculteurs s'installent également au sein même du cœur du Parc National des Cévennes situé en amont du centre de Valleraugue.</p> <p>Le Parc National des Cévennes a initié avec la coopérative Origine Cévennes une réflexion sur les pratiques agricoles (mise en place de parcelles en agriculture biologique). Néanmoins, les producteurs d'oignon doux des Cévennes utilisent plusieurs molécules phytosanitaires (11 molécules de fongicides et herbicides) pouvant avoir un impact sur le milieu récepteur.</p>
Description technique
<p>L'action sera portée par le SIVU Ganges le Vigan. Elle sera conduite en partenariat avec le SMBFH, le Parc National des Cévennes et la coopérative Origine Cévennes.</p> <p>L'étude présentera les divers itinéraires culturaux de la culture de l'oignon doux en détaillant les traitements phytosanitaires associés.</p> <p>Les mécanismes de transfert des pesticides vers les milieux aquatiques seront étudiés.</p> <p>Une synthèse sera réalisée ainsi qu'un programme d'actions partagé pour une conduite culturale ayant un impact minimum sur la qualité des eaux, et ce, en relation avec la stratégie économique de la coopérative.</p>
Conditions de réalisation
A relier avec l'étude globale portée par le SMBFH
Partenaires techniques
SIVU Ganges-le Vigan, Parc National des Cévennes, SMBFH, coopérative des oignons Doux des Cévennes, DDTM 30

Coûts estimatifs (€ HT)

Opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Etude impact	2			30 000	30 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région LR	CD30 ou 34	MO
Etude impact	30 000			0-50 % (1)			

(1) Dans la limite des disponibilités financières au moment du vote de l'aide.

Maître d'Ouvrage :		
Commune de Valleraugue	Assainissement Mas Gibert et de l'église	2B-AHH-2
Opérations principales	Travaux de raccordement des 2 mas et création de l'ouvrage épuratoire	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 2
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : ➤ MIA0901 - Réaliser le profil de vulnérabilité d'une zone de baignade, d'une zone conchylicole ou de pêche à pied ➤ ME classée Réservoir Biologique et au registre des zones protégées (baignades)	Code mesure : MIA0901
Secteur : Haut bassin de l'Hérault et Arre	Masse d'Eau concernée : FRDR173b - L'Hérault de sa source à la confluence avec la Vis	

Contexte
<p>La commune réactualise actuellement son Schéma directeur assainissement. Très vaste, avec des dénivelés importants et composée d'une cinquantaine de hameaux, la commune doit faire face à une problématique d'assainissement complexe. Suite aux résultats du précédent SDA de 2007, la commune a décidé de lancer la procédure sur le hameau d'Ardaillers de raccordement du Mas Gibert et du Mas de l'Eglise et de créer une nouvelle station d'épuration commune aux deux Mas.</p>
Description technique
<p>Les travaux prévoient : La réhabilitation des réseaux du Mas Gilbert et du Mas de l'Eglise La réalisation des réseaux de transfert des 2 Mas vers le site commun d'épuration La réalisation de l'ouvrage épuratoire</p>
Conditions de réalisation
Partenaires techniques
Conseil départemental 30, Agence de l'eau, DDTM30, SIVU Ganges – Le Vigan

Coûts estimatifs (€ HT)						
N°	opérations	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Réhabilitation des réseaux et réseaux de transfert	2		450 000		450 000
2	Réalisation de l'ouvrage épuratoire	2		314 000		314 000
	TOTAUX		0	764 000	0	764 000

Plan de financement (€ HT)							
Libellé actions	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD 30	MO
Réhabilitation des réseaux et réseaux de transfert	450 000			0-30%		25 %	
Réalisation de l'ouvrage épuratoire	314 000			0-30% (2)		25 %	

(1) Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

(2) Aide prévue si traitement plus poussé effectif dans projet de future station d'épuration. Le cas échéant, il s'agira du taux maximal au titre de l'enveloppe solidarité urbain-rural (SUR) dans les limites des disponibilités financières.

Maître d'Ouvrage :		
Commune de Sumène	Assainissement du bourg	2B-AHH-3
Opérations principales	Travaux sur le réseau d'assainissement et création d'une nouvelle STEP au Bourg	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesures : ➤ Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) ➤ Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Code mesures : ASS0302 et ASS0402
Secteur : Haut bassin de l'Hérault	Masse d'Eau concernée : FRDR11851 - Le Rieutord	

Contexte
<p style="text-align: center;"><u>Assainissement du Bourg de Sumène</u></p> <p>Le réseau d'assainissement (9 km de réseau dont plus de 60% en unitaire), collecte les eaux usées de 603 abonnés.</p> <p>Un poste de refoulement a été identifié au niveau du lotissement « les Terrasses du Pasturel » (50 EH raccordés). Un poste est également en place en tête de station.</p> <p>Sur l'ensemble du réseau, 13 déversoirs d'Orage ont été identifiés dont seul celui situé en tête de station fait l'objet d'une autosurveillance. Les autres DO, qui collectent chacun moins de 200 EH, ne sont pas soumis à la réglementation sur l'autosurveillance. Aucun déversement par temps sec n'a été observé.</p> <p>La station d'épuration, mise en service en 1976 est de type boues activées, de capacité 2500 EH mais réévaluée dans le rapport de diagnostic à 2000 EH pour la filière eau et 1200 EH pour la filière boues.</p> <p>La station est vétuste, sous dimensionnée et la filière boues est obsolète. La station d'épuration actuelle n'a pas fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation.</p> <p>La commune a réalisé un SDA en 2009 et suit les travaux préconisés dans ce document.</p> <p>Les mesures de temps sec ont montré des débits moyens journaliers de temps sec en entrée de station de 419m³/j dont 331 m³/j d'Eaux Claires Parasites. 7 secteurs sensibles ont été identifiés dont l'avenue du Vigan qui représente 57% des ECP.</p> <p>Les mesures par temps de pluie ont permis d'estimer une surface active de 45 000 m². Le réseau est donc particulièrement sensible au ressuyage des sols directement lié à la recharge des nappes et sources captées.</p> <p>La commune a déjà réalisé les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traversée du Recodier (fissure ouverte mise en évidence) – ECP 26m³/j – 43 200 € HT Mise en séparatif partielle de l'avenue du Vigan, avenue Saint-Martial et Enclos – ECP 170 m³/j – 171 000 €HT - Déconnexion des sources connectées au réseau (rue Cap Ville) – ECP 20 m³/j – 3 600 €HT

Description technique

Assainissement du Bourg de Sumène

Travaux demeurant à réaliser sur le réseau

- Remplacement du collecteur val du Buis dont l'état est très dégradé afin de réduire les ECP (20m³/j) et de mettre en sécurité la collecte assurée par ce tronçon (résistance du collecteur limitée, risque d'écrasement)
- Remplacement et création de regards rive gauche du Rieutord(2 regards à rendre étanche)
- Création de 3 nouveaux regards place du Plan et sondage vidéo pour localiser précisément le réseau
- Mise en séparatif complète de l'avenue du Vigan, avenue Saint-Martial et Enclos – mise en séparatif du secteur haut de l'avenue Saint-Martial et reprise des branchements, mise en séparatif du secteur haut Ouest de l'avenue du Vigan avec reprise des branchements, suppression d'un DO – gain : ECPP 4,3 m³/j ECPM 4000 m²
- Mise en séparatif partielle Ouest Centre-Ville (rue Cap de Ville, rue des marchands, Grand rue et rue des Tilleuls dont les collecteurs sont très dégradés) – gain : ECPP 16 m³/j ECPM 15 000 m²
- Mise en séparatif de tous les réseaux de Sumène – la mise en séparatif doit être conduite progressivement pour limiter les déversements par temps de pluie et afin d'améliorer le fonctionnement de l'ouvrage épuratoire.

La station d'épuration, vétuste (ouvrage de clarification) doit être refaite.

Le projet prévoit la réalisation d'un nouvel ouvrage d'une capacité épuratoire de 1 500 EH.

Malgré de nombreuses études poussées, la solution technique n'est pas encore tranchée car le projet doit s'adapter à des contraintes très fortes :

- Le site de la station actuelle est situé en zone inondable avec une hauteur d'eau centennale pouvant atteindre 2.50 m,
- Le site est situé dans une zone soumise à l'érodabilité du Rieutord, ainsi qu'à des ravinements importants liés aux glissements de terrains sur les schistes,
- Enfin le secteur très escarpé ne présente qu'une très faible surface plane, susceptible d'accueillir les futurs équipements.

Actuellement 4 solutions techniques ont été déterminées :

- Sur site actuel : pré-traitement dégrillage dans un petit bâtiment fermé, d'un décanteur-digesteur, de trois bio-disques et d'une presse à vis pour l'extraction des boues,
- biodisques pour le traitement biologique et lits plantés de roseaux pour constituer la filière « biodisques+lits de clarification séchage plantés de roseaux »,
- Dégrillage puis poste de relevage vers Procédé extensif « Lits plantés de roseaux » soit, pour 1500 EH, 3000 m² maximum de LPR en deux étages de traitement avec un dénivelé minimum de 6m. Rejets dans le petit « valat »,
- Après un dégrillage par tamis rotatif sur le site actuel de la station, un poste de relevage envoie les effluents au travers d'une canalisation sous la RD11 jusqu'à la STEP de Ganges.

Une fois la solution choisie en concertation entre le maître d'ouvrage, les services de la DDTM et de l'Agence de l'Eau, les dossiers techniques et demandes de financement pourront être envoyés.

Conditions de réalisation

Pour des questions de budget communal, la mise en séparatif des réseaux du secteur ouest de la Ville ne peut démarrer qu'en 2018. La commune souhaite s'engager prioritairement dans la réhabilitation de la STEP et du réseau du village. Sa capacité de financement des autres projets sera limitée.

Partenaires techniques

Conseil départemental 30, DDTM30, SIVU Ganges - Le Vigan, Agence de l'Eau

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opérations	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Sumène - Bourg : Mise en séparatif complète de l'avenue du Vigan, avenue Saint-Martial et Enclos	1		230 000		230 000
2	Sumène - Bourg : Mise en séparatif partie Ouest Centre-Ville - tranche 1	1			190 000	190 000
3	Sumène - Bourg : Remplacement et création de regards rive gauche du Rieutord - Création de nouveaux regards place du Plan	2		27 850		27 850
4	Sumène - Bourg : Création d'une nouvelle STEP	1			1 000 000	1 000 000
	TOTAUX			257 850	1 190 000	1 447 850

La mise en séparatif partielle Ouest du centre-ville est estimée à 375 000 €HT et sera réalisée sur les années 2018 - 2019. (50% - 50%). Seule la première tranche apparaît ici.
La mise en séparatif de tous les réseaux de Sumène est estimée à 2 127 600 €HT (p.m. : hors Contrat).

Plan de financement (€ HT)

Libellé actions	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région LRMP	CD30	MO
Sumène – Bourg : Mise en séparatif complète de l'avenue du Vigan, avenue Saint-Martial et Enclos	230 000			0-30%		20%	
Sumène – Bourg : Mise en séparatif partie Ouest Centre-Ville – tranche 1	190 000			0-30%		20%	
Sumène – Bourg : Remplacement et création de regards rive gauche du Rieutord - Création de nouveaux regards place du Plan	27 850			0-30%		20%	
Sumène – Bourg : Création d'une nouvelle STEP	1 000 000			0-30%		20%	

(1) Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

Maître d'Ouvrage :		
Commune de Fontès	Travaux d'assainissement	2B-BPT-1
Opérations principales	Réhabilitation de la station d'épuration	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 2
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : Affluent rive droite de l'Hérault aval : Boyne, Payne et Thongue	Masse d'Eau concernée : FRDR165 - La Boyne	

Contexte
<p>La commune gère l'assainissement en régie. Elle possède un schéma directeur d'assainissement en cours d'actualisation. La station de Fontès d'une capacité de 1050 EH est en fin de vie. Des travaux d'urgence ont été réalisés en 2013 suite à des dysfonctionnements. Le schéma directeur va prévoir la réhabilitation de la station.</p>
Description technique
<p>Travaux : Réhabilitation de la Step – Capacité et filière en cours de définition dans le schéma directeur.</p>
Conditions de réalisation
<p>Les travaux d'urgence prévus sur la step ont déjà fait l'objet de demandes de subvention et d'attribution d'aides AE et CD34 en 2013.</p>
Partenaires techniques
<p>SATESE, CC Clermontais, CD34, Agence de l'Eau, DDTM 34</p>

Coûts estimatifs (€ HT)					
opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Réhabilitation de la STEP	2			600 000	600 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD 34	MO
Réhabilitation de la STEP	600 000			0-30% (2)		0-30 %	

(1) Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

(2) Taux maximal au titre de l'enveloppe solidarité urbain-rural (SUR) dans les limites des disponibilités financières.

Maître d'Ouvrage :		
Commune de Puissalicon	Travaux d'assainissement	2B-BPT-2
Opérations principales	Réhabilitation des réseaux Réhabilitation de la station d'épuration	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité1
Orientation du SAGE	B4 – réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet Pression assainissement identifiée au RNAOE du SDAGE 2016-2021	Code mesure : S.O.
Secteur : Boyne, Payne, Thongue	Masses d'Eau concernées : FRDR11634 - Ruisseau la Lène	

Contexte
<p>Des travaux prioritaires de réhabilitation de réseaux ont été effectués en 2011 et 2012 (rue des lauriers, rue des muriers, et rue Barbacane).</p> <p>Depuis, la commune a finalisé la réactualisation de son schéma directeur d'assainissement ainsi que les études préalables au nouveau programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement. Ce dernier va pouvoir être mis en œuvre à partir de 2017.</p> <p>Actuellement, la station d'épuration existante a une capacité de 1200 eqH, des dysfonctionnements sont observés avec notamment des départs de boues.</p> <p>La commune va prochainement engager les études pour la réhabilitation de cette station dont la capacité pourrait être augmentée.</p>
Description technique
<p>La réhabilitation des réseaux concerne 600 à 800 ml de réseaux déjà pointés dans l'ancien SDA (route d'Espondeilhan, rue de la cave des consuls, rue de cigales, rue des caves neuves et avenue de la gare), ainsi que le chemin de la Condamine.</p> <p>Le projet de station d'épuration devra faire l'objet d'étude technique de filière et proposera une augmentation de la capacité qui serait de 1950 EH selon le SDA. La mise en place d'un traitement complémentaire (azote et phosphore) sera à discuter en fonction des niveaux de rejet du futur ouvrage et de la sensibilité du milieu récepteur.</p>
Conditions de réalisation
Accompagnement financier et technique
Partenaires techniques
Conseil départemental, DDTM34, SMBFH, Agence de l'Eau, CC Avant-Monts du Centre Hérault

Coûts estimatifs (€ HT)						
N°	opérations	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Réhabilitation des réseaux	1	496 000			496 000
2	Etudes et travaux de réhabilitation de la station d'épuration	1			1 300 000	1 300 000
	TOTAUX		496 000		1 300 000	1 796 000

Plan de financement (€ HT)							
Libellé actions	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD 34	MO
Réhabilitation de réseau	496 000			0-30%		0-30 %	
Réhabilitation de la station d'épuration	1 300 000			0-30% (2)		0-30 %	

(3) Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

(4) Aide prévue si traitement plus poussé effectif dans projet de future station d'épuration. Le cas échéant, il s'agira du taux maximal au titre de l'enveloppe solidarité urbain-rural (SUR) dans les limites des disponibilités financières.

Maître d'Ouvrage :		
Commune d'Alignan du Vent	Travaux d'assainissement	2B-BPT-3
Opérations principales	Réfection de la station d'épuration	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité
Orientation du SAGE	B4 – réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : Boyne, Peyne, Thongue	Masses d'Eau concernées : FRDR10129 - Ruisseau de Saint-Martial	

Contexte
<p>La commune d'Alignan du Vent a réalisé son schéma directeur d'assainissement en 2015. Celui-ci prévoit la réfection de la station d'épuration actuelle dont la capacité actuelle (1800 EH) est saturée, ainsi que la mise en place de l'autosurveillance sur les 6 postes de refoulements de la commune. Le schéma prévoit en outre un gros programme de réhabilitation de réseaux ; ce programme est déjà fortement avancé avec les travaux terminés en centre-ville et au point noir de la rue de la Guissaume.</p> <p>La compétence assainissement va être transférée à la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée (CABEME). Celle-ci pourra préciser les équipements d'autosurveillance des postes de refoulement en fonction de son expérience déjà acquise sur le sujet.</p> <p>La réfection de la station d'épuration est par contre déjà arrêtée dans le schéma d'assainissement de la commune et devra être mise en œuvre rapidement car elle conditionne les possibilités d'évolution du village.</p>
Description technique
<p>La station future d'épuration est dimensionnée pour une charge de 3000 EH. Elle sera réalisée sur le site de la station actuelle permettant de conserver une grande partie du génie civil.</p> <p>Le projet sera constitué par un décanteur-digesteur suivi d'un lit bactérien puis d'un clarificateur pour la file eau. La file boues sera traitée par un lit de séchage planté de roseaux.</p>
Conditions de réalisation
Accompagnement financier
Partenaires techniques
Conseil départemental, DDTM34, SMBFH, Agence de l'Eau, CABM

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opérations	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
2	Réfection de la station d'épuration	2			800 000	800 000
1	Télésurveillance des DO et PR du réseau EU	1	88 800			88 800
	TOTAUX		88 800		800 000	888 800

Plan de financement (€ HT)

Libellé actions	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région LRMP	CD 34	MO
Télésurveillance des DO et PR du réseau EU	88 800			0-30 %		0-30 %	
Réfection de la station d'épuration	800 000			0-30 % (2)		0-30 %	

- (1) Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.
- (2) Aide prévue si traitement plus poussé effectif dans projet de future station d'épuration. Le cas échéant, il s'agira du taux maximal au titre de l'enveloppe solidarité urbain-rural (SUR) dans les limites des disponibilités financières.

Maître d'Ouvrage :		
Commune de Cabrières	Travaux d'assainissement	2B-BPT-4
Opérations principales	Réhabilitation de réseau Réfection d'un PR avec télésurveillance Réfection de la Station d'épuration	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 1
Orientation du SAGE	B4 – réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : Boyne, Peyne, Thongue	Masse d'Eau concernée : FRDR165 - La Boyne	
Contexte		
<p>La commune de Cabrières finalise actuellement son schéma d'assainissement. Celui-ci a mis en évidence des sections de réseau à renouveler en priorité car leur très mauvais état entraîne d'importantes entrées d'eau claire parasite. Une partie du réseau encore unitaire est également à rénover et à mettre en séparatif. Ces renouvellements permettront de supprimer les 2 déversoirs d'orages qui déversent directement dans la Boyne. Le schéma prévoit également la réfection du poste de refoulement principal avec son équipement en télésurveillance. Enfin, la station d'épuration actuelle est à remplacer. Le projet prévoit une filière en filtre planté de roseaux avec traitement tertiaire, de manière à obtenir un rejet compatible avec l'objectif de bon état de la Boyne. Le choix de conserver le site existant ou de déplacer les installations n'est pas encore tranché.</p>		
Description technique		
<p>La reprise des réseaux d'assainissement concerne en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réfection et la mise en séparatif de la rue de l'Eglise, • La réfection des réseaux de la RD 15, • La réfection des réseaux de l'avenue de Clermont, avec suppression de 2 déversoirs d'orage. <p>En phase 2 seront entamés les travaux de réhabilitation des réseaux de la rue de la Liberté, rue du Mas Rigaud, rue du Mas Gaussel, rue du ruisseau de Combe. Une fois le site d'implantation choisi, la station d'épuration de 820 EH sera construite, avec traitement tertiaire. Le poste de refoulement sera intégralement repris avec mise hors d'eau des équipements, changement des commandes électriques, télésurveillance et dispositifs d'alarme.</p>		
Conditions de réalisation		
<p>Le choix définitif de la filière épuratoire de la future station doit être tranché prochainement. Si le filtre planté de roseaux est confirmé, la commune devra changer de site et procéder à l'acquisition préalable de terrain</p>		

Partenaires techniques

Conseil départemental, DDTM34, SMBFH, Agence de l'Eau, CC Clermontais

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Réfection réseau RD 15	2		72 000		72 000
2	Réfection réseau et suppression de 2 DO avenue de Clermont	1		124 800		124 800
3	Réhabilitation du PR avec télésurveillance	1			50 000	50 000
4	Réseau d'amenée à la nouvelle station	1			45 000	45 000
5	Construction nouvelle station	1			520 000	520 000
6	Mise en séparatif et réfection réseau rue de l'Eglise	1		106 000		106 000
	TOTAUX			302 800	615 000	917 800

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CG 34	MO
Réfection réseau RD 15	72 000			0-30% (2)		0-30%	
Réfection réseau et suppression de 2 DO avenue de Clermont	124 800			0-30% (2)		0-30%	
Réhabilitation du PR avec télésurveillance	50 000			0-30% (2)		0-30%	
Réseau d'amenée à la nouvelle station	45 000			0-30% (2)		0-30%	
Construction nouvelle station	520 000			0-30% (2)		0-30%	
Mise en séparatif et réfection réseau rue de l'Eglise	106 000			0-30% (2)		0-30%	

(1) Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

(2) Aide prévue si traitement plus poussé effectif dans projet de future station d'épuration. Le cas échéant, il s'agira du taux maximal au titre de l'enveloppe solidarité urbain-rural (SUR) dans les limites des disponibilités financières.

Maître d'Ouvrage :	Mise en place d'aires collectives de remplissage-rinçage sécurisées des pulvérisateurs	2B-BPT-5
CC pays de Thongue / Multiples		
Opérations principales	Travaux de réalisation d'aires collectives de remplissage et rinçage de pulvérisateurs	
Axe du contrat	B4c : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-4 Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Code mesure : AGR0802
Secteur : Bassin de la Thongue	Masses d'Eau concernées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ FRDR11634 - Ruisseau la Lène ➤ FRDR162 - La Thongue ➤ FRDR10129 - Ruisseau de Saint-Martial ➤ FRDR163 - La Peyne aval 	

Contexte
<p>La filière viti-vinicole représente l'une des principales activités économiques du territoire. Cette activité est organisée autour de caves coopératives et de caves particulières, dont le rôle dans l'économie locale et dans l'aménagement du territoire est important.</p> <p>L'activité vinicole génère une pollution essentiellement organique et concentrée sur 6 mois de l'année, avec des rejets importants les derniers mois de l'année (liés à la vinification). D'autre part, les exploitations viticoles peuvent être à l'origine de pollutions liées à l'usage et/ou à la gestion de produits phytosanitaires (cultures et/ou traitements).</p> <p>Le remplissage du pulvérisateur est une des étapes qui peut présenter des risques pour l'environnement (départ de produit vers le sol ou les eaux de surface) ainsi que pour les opérateurs si elles ne sont pas bien maîtrisées.</p> <p>Ainsi, un poste de remplissage qui n'est pas aux normes peut recevoir des effluents phytosanitaires (débordements ou renversements accidentels). Par ailleurs si l'aire n'est pas sécurisée (clôturée) d'autres effluents peuvent y être déversés (et non traités correctement).</p> <p>Par ailleurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 impose l'aménagement d'une aire de lavage spécifique disposant d'une surface dure et étanche avec système de récupération des eaux d'écoulement pour le lavage interne (si pas d'épandage à la parcelle) et/ou externe du pulvérisateur (du moment que celui-ci se fait sur l'exploitation ou hors aire étanche avec récupération).</p> <p>L'ensemble de ces effluents doit ensuite être traité par un système reconnu efficace par le Ministère en charge de l'écologie ou enlevé pour être géré par un centre spécialisé en tant que déchet dangereux. Elle permet alors de récupérer les surverses qui peuvent survenir lors de l'opération de remplissage.</p> <p>Si l'aire est aussi aménagée pour le lavage des machines à vendanger, les effluents de lavage de nature organique seront traités séparément ; les aires qui possèdent les 2 types de traitement sont des aires mixtes.</p>

Description technique

En 2014-2015 la communauté de communes du pays de Thongue a porté un schéma d'équipement des bassins Thongue et Lène en aires de de remplissage rinçage des pulvérisateurs.

En lien avec les communes et la profession agricoles, 4 sites ont été retenus. Pour chacun, une étude de projet a été menée de manière à dimensionner les installations en fonction des pulvérisateur et machines à vendanger (en cas d'aires mixtes) qu'ils devront accueillir, à estimer les coûts d'investissement et de fonctionnement.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Aire de Puissalicon 13 MAV, 35 pulvérisateurs (MO Commune)
- Aire de Montblanc/Valros 15 MAV, 50 pulvérisateurs (MO syndicat EU)
- Aire d'Alignan du vent 15 MAV, 45 pulvérisateurs (MO commune)
- Aire de Margon/Roujan/Pouzolles 60 pulvérisateurs (MO CC avant Monts du Centre Hérault)

Conditions de réalisation

L'engagement est conditionné au bouclage d'un plan de financement à 80%.

Partenaires techniques

Conseil Départemental, Région, Agence de l'Eau

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opérations		Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Travaux aire de Puissalicon	Commune de Puissalicon	1		485 250		485 250
2	Travaux aire de Montblanc / Valros	Syndicat EU	1		504 850		504 850
3	Travaux aire d'Alignan du vent	Commune d'Alignan	1			529 755	529 755
4	Travaux aire de Margon / Roujan/ Pouzolles	CC Avant monts centre Hérault	1			364 986	364 986
	TOTAUX				989 500	894 741	1 884 241

Plan de financement (€ HT) (1)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AERMC	Région	CD 34	MO
Travaux aire de Puissalicon	485 250			0-80%			20%
Travaux aire de Montblanc/Valros	504 850			0-80%			20%
Travaux aire d'Alignan du vent	529 755			0-80%			20%
Travaux aire de Margon/Roujan/Pouzolles	364 986			0-80%			20%

(1) Les taux d'aide sont donnés à titre indicatif. Ils seront précisés dans les règlements de chaque appel à projet du Programme de Développement Rural Régional (PDR) 2014-2020 (Crédits FEADER, Agence de l'Eau, Conseils Départementaux, Conseil Régional Occitanie Midi Pyrénées).

Maître d'Ouvrage :	Protection de l'aire d'alimentation du captage prioritaire de Servian (Marseillette)	2B-BPT-6
CABM		
Opérations principales	Etude de l'aire, définition du programme d'action Mise en œuvre Programme d'actions	
Axe du contrat	B4c : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-4 Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	Code mesure : AGR0503
Secteur : Bassin de la Thongue	Masse d'Eau concernée : FRDG311 - Alluvions de l'Hérault	

Contexte
<p>Dans le cadre des objectifs d'atteinte du Bon Etat de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau), la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 définit dans l'article 21 les Zones de Protection des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) pour la lutte contre les pollutions diffuses.</p> <p>Zone d'action AAC = surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltré ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource dans laquelle est réalisé un prélèvement AEP.</p> <p>Le SDAGE 2016-2021 identifie 21 captages dits prioritaires au titre de la loi Grenelle dans le département de l'Hérault ; 5 sont situés sur le BV de l'Hérault, dont 4 sur lesquels un programme d'actions est d'ores-et-déjà en cours.</p> <p>Seul le captage de Marseillette alimentant la commune de Servian est géré par la Communauté d'Agglomération de Béziers – Méditerranée n'a pas encore officiellement délimité son aire d'alimentation et n'a encore faire l'objet d'aucun diagnostic et de plan d'actions.</p>
Description technique
<ol style="list-style-type: none"> 1. Lancement de l'étude, 2. Mise en œuvre des actions du programme qui en découlera et organisation de l'animation nécessaire <p>Le programme d'action est basé sur les volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un volet « agricole » : <i>accompagnement à l'amélioration des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Pollutions ponctuelles (stockage, remplissage, rinçage et gestion des déchets) • Pollutions diffuses (gestion raisonnée des interventions, pérennisation et développement du travail du sol, amélioration de la performance de pulvérisation)...

aménagement du bassin versant :

- Aménagement ou renforcement d'infrastructures intra-parcellaires : enherbement des inter-rangs et fourrières (zones tampons), haies anti-érosives...
- Entretien du réseau de fossés
- Aménagements fonciers spécifiques...
- **un volet non agricole**
- mise en place d'un PAPPH (présenté dans une autre fiche actions du contrat de rivière)
- information, sensibilisation, communication auprès des particuliers (également présenté dans une autre fiche action du contrat de rivière)
- un volet « animation » : la commune devra mettre en œuvre tous les moyens d'animation global nécessaire à ce programme d'actions.

Conditions de réalisation

Accompagnement technique et financier.

Partenaires techniques

Conseil Départemental, DDTM34, SMBFH, Agence de l'Eau

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opérations	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Etude hydrogéologique de délimitation de l'AAC de Servian	1		40 000		40 000
2	Etude DTPA et détermination du programme d'actions du captage de Servian	1			40 000	40 000
	TOTAUX			40 000	40 000	80 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AERMC	Région	CD 34	MO	Autres
Etude hydrogéologique de délimitation de l'AAC de Servian	40 000			0-80%			20%	
Etude DTPA et détermination du programme d'actions du captage de Servian	40 000			0-80%			20%	

Maître d'Ouvrage :	Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)	2B-BV-1
Multiplés		
Opérations principales	Elaboration de PAPPH Mise en œuvre des actions prévues au PAPPH Sensibilisation aux alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires en zones non agricole	
Axe du contrat	B4c : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : Bassin versant	Masses d'Eau concernées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ FRDG510 - Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas ➤ FRDG311 - Alluvions de l'Hérault ➤ FRDR11634 - Ruisseau la Lène ➤ FRDR162 - La Thongue 	

Contexte
<p>Si le terme « pesticides » évoque le plus souvent les pratiques agricoles, il convient cependant de ne pas négliger la grande variété de produits utilisés pour le jardinage, l'entretien des espaces verts, des espaces publics, des voiries, ...</p> <p>Aussi, un outil est proposé aux collectivités afin de mettre en place un programme de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans la gestion et l'entretien de leurs espaces. L'économie d'eau est également abordée.</p> <p>Cet outil est le Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles ou PAPPH.</p> <p>La réalisation d'un PAPPH (diagnostic comme préconisations) est confiée à un prestataire (bureau d'étude spécialisé). Elle fait appel à une expertise, couplée d'une importante concertation avec les élus et les services techniques de la commune.</p> <p>Le PAPPH doit inclure l'ensemble des espaces publics, qu'ils soient entretenus en régie ou par un prestataire. Dans le cas d'intervention de prestataires, leurs pratiques seront intégrées au diagnostic et des préconisations seront formulées comme pour un service en régie.</p> <p>A noter : une distinction doit être faite entre grandes, moyennes et petites communes et surtout selon l'organisation des moyens de la commune. En effet, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les grandes communes (>10 000 hab) ont plusieurs services dédiés au sports, espaces verts, voiries, propreté, ... ; • les communes moyennes (> 2 000 hab) ont en général un service technique qui fait « tout » avec ou non des agents dédiés aux espaces verts ; • Les petites communes ont généralement un ou des agents municipaux qui s'occupent de tout (pas de réel service espace vert structuré).

NB : L'intercommunalité est à privilégier lorsque de petites communes sont intéressées par la démarche ; le rassemblement permettant d'organiser plus facilement certaines parties de l'étude ainsi qu'une économie d'échelle sur certains investissements préconisés.

Les CCTP de diagnostic seront adaptés à ces différents profils de projets selon les attentes exprimées par les collectivités et leur profil.

La **formation** des agents techniques, la **communication** de cette démarche auprès des **habitants** et la **sensibilisation des jardiniers amateurs** à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces privés et jardins et/ou potagers prend une place toute particulière au sein de ces PAPPH.

Description technique

- Les études de PAPPH sont en cours sur la CC du Pays de Thongue et la commune de Servian. Elles déboucheront sur des mesures à mettre en œuvre dans chacune des communes concernées.
- Un PAPPH et son programme d'action sont également prévus sur la commune du Pouget

Conditions de réalisation

Maîtrise d'ouvrage, financements et animation

Partenaires techniques

Conseil Départemental, SMBFH, Agence de l'Eau, La FREDON

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opérations	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	PIAPPH CC Pays de Thongue - mise en oeuvre	1		200 000		200 000
2	PAPPH Servian - mise en oeuvre	1		70 000		70 000
3	PAPPH Le Pouget - étude	1		40 000		40 000
4	PAPPH Le Pouget - mise en oeuvre	1			60 000	60 000
	TOTAUX			310 000	60 000	370 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé actions	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 34	MO	Autres
PIAPPH CC Pays de Thongue - mise en oeuvre	200 000			0-80%			20%	
PAPPH Servian - mise en oeuvre	70 000			0-80%			20%	
PAPPH Le Pouget - étude	40 000			0-80%			20%	
PAPPH Le Pouget - mise en oeuvre	60 000			0-80%			20%	

Maître d'Ouvrage :	Connaissance de la vulnérabilité des aquifères patrimoniaux - définition des principes de préservation	2B-BV-2
Conseil Départemental de l'Hérault		
Opérations principales	Etude de connaissance et de définition des zones de sauvegarde	
Axe du contrat	B3 : Protection de la qualité des ressources et des milieux	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-3 Protéger la qualité des ressources et des milieux	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : Aquifères stratégiques pour l'AEP identifiés par le SDAGE 2016-2021	Code mesure : S.O.
Secteur : Ensemble du bassin versant	Masses d'Eau concernées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ FRDG409 - Formations plissées du Haut Minervois, Monts de Faugères, St Ponais et Pardailhan, ➤ FRDG125 - Calcaires et marnes causses et avant-causses du Larzac sud, Campestre, Blandas, Séranne, Escandorgue, BV Hérault et Orb, ➤ FRDG115 - Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines (Ouest faille de Corconne). 	

Contexte

Le bassin versant de l'Hérault recèle des réserves en eau souterraine qui sont, ou seront susceptibles d'être exploitées pour la production d'eau potable. Ce sont principalement les grands karsts du nord du bassin et les nappes alluviales des grands cours d'eau, mais aussi plusieurs petits aquifères d'intérêt local.

Le SDAGE identifie les aquifères suivants comme ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future :

- Formations plissées des monts de Faugères
- Système karstique du pli de Montpellier - terminaison ouest
- Calcaires causses et avant causses du Larzac, Larzac sud, de la Séranne et du causse de Blandas,
- Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines (Ouest faille de Corconne),
- Sables astiens,
- Alluvions de l'Hérault.

Compte tenu de leur caractère patrimonial, le SAGE fixe comme objectif la protection durable de ces aquifères et demande l'analyse de la vulnérabilité de ces ressources faces aux pollutions chroniques ou accidentelles, et la définition des principes de leur préservation qualitative et quantitative.

La nappe alluviale de l'Hérault a fait l'objet d'une étude en 2015 et 2016 portée par le SMBFH.

Les calcaires jurassiques du pli-ouest de Montpellier (FRDG124) et les sables de l'Astien (FRDG224) ont également fait l'objet d'études spécifiques.

Sur le bassin du fleuve Hérault, il reste donc les aquifères plissés des monts du Faugères et Calcaires causses et avant causses du Larzac, Larzac sud, de la Séranne et du causse de Blandas, qu'il convient à présent d'étudier.

Description technique

De façon générale, il s'agit pour chaque aquifère de décliner les principes méthodologiques suivants :

- Bilan, caractéristiques et fonctionnement de l'aquifère : recharge, exutoires, impluviums, localisation des zones noyées, qualité des eaux ;
- En fonction des caractéristiques de l'aquifère, localisation des zones présentant le plus de potentialité ;
- Recensement de tous les prélèvements par entité par catégorie d'usage et détermination des volumes prélevés ;
- Travail prospectif sur l'évolution de la population de ce territoire et de ces abords et estimation des besoins futurs ;
- Caractérisation de l'occupation actuelle des sols, des pressions et perspectives et évolutions attendues (projets) pour chaque entité ;
- Pré-détermination des secteurs stratégiques actuels et futurs ;
- Situation des secteurs identifiés et des zones contributives à leur recharge vis-à-vis des documents d'urbanisme et des mesures de protection existantes (ou avancement des procédures en cours) au titre de la protection des captages ou des milieux naturels (DUP protection de captage, arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles) ;
- Caractérisation des secteurs pré-identifiés comme stratégiques et validation du zonage par croisement des informations collectées ;
- Le cas échéant, pour la détermination des secteurs futurs, si le niveau de connaissance pour la caractérisation de la ressource semble insuffisant, propositions d'études et d'analyses complémentaires ;
- Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque des systèmes retenus à une échelle pertinente (selon les propositions d'actions envisageables) et croisement avec les données de pression existantes afin de mieux cibler les propositions d'actions de préservation ;
- Réflexion sur les mesures de protection à mettre en place sur l'aquifère ou par secteur d'aquifère pour garantir la qualité de l'eau sur le long terme et identification des porteurs de projet pour leur mise en œuvre potentielle.

Conditions de réalisation

Ces éléments devront être pris en compte dans les documents d'urbanisme, SCOT et PLU, pour que soit assurée la compatibilité de l'occupation des sols, à la présence et la vulnérabilité des ressources en eau concernées.
Validation d'un cahier des charges.

Partenaires techniques

ARS, Conseil départemental de l'Hérault, AERMC, Région Occitanie

Coûts estimatifs (€ HT)						
N°	opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Etude de connaissance et de définition des zones de sauvegarde FRDG409	1		90 000		90 000
2	Etude de connaissance et de définition des zones de sauvegarde FRDG125	1			90 000	90 000
3	Etude de connaissance et de définition des zones de sauvegarde FRDG115	1			90 000	90 000
	TOTAUX			90 000	180 000	270 000

Plan de financement (€ HT)							
Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 34	MO
Etude de connaissance et de définition des zones de sauvegarde FRDG409	90 000			80%			20%
Etude de connaissance et de définition des zones de sauvegarde FRDG125	90 000			80%			20%
Etude de connaissance et de définition des zones de sauvegarde FRDG115	90 000			80%			20%

Maître d'Ouvrage :		
Multiples	Traitement des rejets vinicoles des caves particulières	2B-BV-3
Opérations principales	Animation et définition des actions Travaux de conformité des rejets vinicoles	
Axe du contrat	B4b : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution issues des activités économiques	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-4 : Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : Bassin versant	Masses d'Eau concernées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ FRDR161a - L'Hérault du ruisseau de Gassac à la confluence avec la Boyne, ➤ FRDR161b - L'Hérault de la confluence avec la Boyne à la Méditerranée, ➤ FRDR166 - La Lergue du Roubieu à la confluence avec l'Hérault et l'aval du Salagou, ➤ FRDR162 - La Thongue, ➤ FRDR165 - La Boyne, ➤ FRDR164 - La Peyne amont, ➤ FRDR163 - La Peyne aval, ➤ FRDR168 - La Lergue de sa source au Roubieu, ➤ FRDR166 - La Lergue du Roubieu à la confluence avec l'Hérault et l'aval du Salagou. 	

Contexte
<p>La filière viti-vinicole représente l'une des principales activités économiques du territoire. Cette activité est organisée autour de caves coopératives et de caves particulières, dont le rôle dans l'économie locale et dans l'aménagement du territoire est important.</p> <p>L'activité vinicole génère une pollution essentiellement organique et concentrée sur 6 mois de l'année, avec des rejets importants les derniers mois de l'année (liés à la vinification). En l'absence de traitement ad hoc, ces effluents peuvent nuire au bon état des milieux aquatiques.</p> <p>D'autre part, les exploitations viticoles peuvent être à l'origine de pollutions liées à l'usage et/ou à la gestion de produits phytosanitaires (cultures et/ou traitements).</p> <p>Depuis une dizaine d'années, la nécessité de maîtriser ces pollutions (viti & vinicoles) est apparue de manière générale et, bien au-delà de l'aspect réglementaire, la profession est aujourd'hui convaincue que la prise en compte de l'environnement représente une composante de l'image de la filière et de ses produits.</p>

Description technique

Les actions à mettre en œuvre pour l'amélioration de l'assainissement des caves et autres établissements liés aux activités viticoles sont les suivantes :

- Information et sensibilisation de l'ensemble des caves concernées par la démarche engagée
- Favoriser la mise en place de dispositifs d'épuration fiables, conseil sur les techniques de traitement existantes, aide au montage des dossiers de demande d'aide
- Visite et diagnostic des caves particulières : à l'issue de la sensibilisation de l'ensemble des caves particulières du territoire, l'effort de visite et diagnostic se portera à la fois sur les secteurs prioritaires et sur les caves produisant le plus de manière à mesurer rapidement l'efficacité de l'action.
- Mise en place de dispositifs de traitement.

Il est envisagé l'équipement d'une dizaine de caves particulières dans la phase 2 du contrat.

Conditions de réalisation

Accompagnement technique et financier

Partenaires techniques

Conseil Départemental 34, SMBFH, AE RMC, Syndicat de vignerons indépendants

Coûts estimatifs (€ HT)

Opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Travaux et équipements des caves particulières	1		12 500	12 500	25 000

Plan de financement (€ HT) (1)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD 34	MO	Autres
Travaux et équipements des caves particulières	25 000			0-60%				

(2) Les taux d'aide sont donnés à titre indicatif. Ils seront précisés dans les règlements de chaque appel à projet du Programme de Développement Rural Régional (PDR) 2014-2020 (Crédits FEADER, Agence de l'Eau, Conseils Départementaux, Conseil Régional Occitanie Midi Pyrénées).

Maître d'Ouvrage :		
Commune de Ganges	Réalisation des travaux d'assainissement	2B-GH-1
Opérations principales	Travaux de création et de réhabilitation du réseau d'assainissement et de la station d'épuration	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : réhabiliter ou créer un réseau d'assainissement EU hors directive ERU	Code mesure : ASS0302
Secteur : Hérault de Ganges à la sortie des gorges	Masses d'Eau concernées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ FRDR171 - L'Hérault de la Vis à la retenue de Moulin Bertrand, ➤ FRDR11851 - Le Rieutord. 	

Contexte
<p>La commune gère l'assainissement en délégation de service public, le renouvellement de la DSP est en cours (AMO BE ENTECH)</p> <p>Elle possède un schéma directeur d'assainissement qui permet de disposer de la liste des travaux nécessaires sur la commune (coûts estimatifs des travaux prévus au SDA environ 3 M€).</p> <p>Dans le cadre des programmes de travaux (réseaux divers et voiries), la commune a déjà procédé à deux tranches de travaux en 2012-2013 (création et réhabilitation du réseau assainissement de la colline de Ranz et du quartier de la croix du Vantail et route de Jalaguières) – subventions accordées par AE et prévoit de poursuivre le programme en lien avec le SDA.</p>
Description technique
<ul style="list-style-type: none"> - Travaux prévus au SDA : réseau du Rieutord –programmation étude préalable - Travaux sur la station d'épuration : réflexion sur le traitement azote – phosphore et optimisation du fonctionnement du bassin d'orage pour traitement par temps de pluie - amélioration des prétraitements - Travaux : points noirs identifiés dans le SDA (suppression de rejets directs, réduction des apports d'eaux claires parasites météoriques ou permanentes, amélioration des écoulements...) – programmation sur 2014-2018 en fonction des projets de la commune (voirie et réseaux divers)
Conditions de réalisation
<p>Dépend de la stratégie retenue pour le réseau dans le Rieutord. Accompagnement technique et financier.</p>

Partenaires techniques

SMBFH, SIVU Ganges le Vigan, Agence de l'Eau, CD34, DDTM 34

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Dévoisement Réseau assainissement du Rieutord - Tranche 1 tronçon aval et Av Mont-Aigoual	1	430 000			430 000
2	Travaux step bassin d'orage, prétraitement, traitement plus poussé N et P	1			340 000	340 000
	TOTAUX		430 000		340 000	770 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD34	MO
Dévoisement Réseau assainissement du Rieutord - Tranche 1 tronçon aval et Av Mont-Aigoual	430 000			0-30%		0-30%	
Travaux step bassin d'orage, pré-traitement, traitement plus poussé N et P	340 000			0-30%		0-30%	

(1) Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

Maître d'Ouvrage :		
Commune de Puéchabon	Travaux d'assainissement	2B-GH-2
Opérations principales	Réhabilitation de réseau construction d'une nouvelle station d'épuration	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU	Code mesure : ASS0402
Secteur : Gorges de l'Hérault	Masse d'Eau concernée : FRDR169 - L'Hérault du barrage de Moulin Bertrand au ruisseau de Gassac	

Contexte
<p>La commune a réalisé un schéma directeur assainissement en 2007. En 2005, la population raccordée varie de 340 habitants en saison basse à 600 habitants en pointe estivale (données SDA). La commune de Puéchabon n'a pas connu depuis 2005 de création de lotissements. La station d'épuration a été mise en service en 1976. Il s'agit d'un lit bactérien à forte charge d'une capacité nominale de 600 EH. Le rejet s'effectue dans le ruisseau Grigoulet, affluent du ruisseau des Corbières.</p> <p>Le SATESE indique que cet ouvrage bénéficie d'un entretien suffisant mais que le niveau de rejet et le rendement sont insuffisants (5 mesures du SATESE disponibles dans le SDA variant de 43 à 97 mg/l en DBO5). Le diagnostic des ouvrages montre (sur la base de 600 habitants correspondant à la période de pointe) un décanteur-digesteur en limite de volume, un lit bactérien sous-dimensionné en volume de garnissage, un clarificateur sous-dimensionné et des lits de séchage insuffisants. Le génie civil des ouvrages est en bon état.</p> <p>Les dysfonctionnements de la station proviennent d'un sous-dimensionnement de certains ouvrages et de problèmes rencontrés sur le réseau. En cas de pluie, la station actuelle déverse.</p> <p>Le réseau d'assainissement (4860 ml en gravitaire) est globalement en bon état avec des entrées d'eaux parasites permanentes et pluviales. Les travaux sur les 3 secteurs identifiés dans le SDA comme source d'eaux parasites ont été réalisés (chemin Ferrat, Rue neuve et ruisseau de la Combe Saint-Pierre). Deux tronçons de réseau (ruisseau Combe Saint-Pierre et ruisseau Grigoulet en amont de la station d'épuration) se situent dans le lit des cours d'eau. Les tronçons ont été enterrés suite au SDA mais des intrusions d'eau parasites subsistent.</p>

Description technique
<p><u>Station d'épuration :</u> Le SDA propose la réalisation d'une station d'épuration de 1 000 EH avec un niveau de rejet suivant : DBO5 = 35mg/l / DC0 = 100 mg/l ou 50% rendement ; MES = 50 mg/l ou 60% de rendement.</p>

Deux solutions techniques (même coût) sont proposées :

- nouvel ouvrage de type lit bactérien avec réutilisation des ouvrages existants,
- conservation de la filière actuelle déclassée à 400 EH et complément par un bio-disque de 600 EH en lieu et place du décanteur digesteur et du lit bactérien.

Réseau d'assainissement :

La commune continue d'observer des entrées d'eau parasite au niveau des deux canalisations localisées dans les cours d'eau. Les regards pourront être étanchéifiés (démolition des existants, évacuation et décharge, pose d'un regard neuf et étanche - raccordement ; estimation pour 30 regards).

Conditions de réalisation

La commune rencontre des difficultés financières pour engager les travaux.

Partenaires techniques

CD 34, DDTM, CC Vallée de l'Hérault, SMBFH, Agence de l'Eau

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opérations	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Construction d'une nouvelle station d'épuration	1			350 000	350 000
2	Travaux sur le réseau	2		30 000		30 000
	TOTAUX			30 000	350 000	380 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé actions	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD 34	MO
Construction d'une nouvelle station d'épuration	350 000			0-30%		0-30%	
Travaux sur le réseau	30 000			0-30% (2)		0-30%	

(1) Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

(2) Taux maximal au titre de l'enveloppe solidarité urbain-rural (SUR) dans les limites des disponibilités financières.

Maître d'Ouvrage :		
Commune de Saint-Martin de Londres	Travaux d'assainissement	2B-GH-3
Opérations principales	Mise en place de l'assainissement du hameau du Frouzet	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 2
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : Hérault de Ganges à la sortie des gorges	Masse d'Eau concernée : FRDR171 - L'Hérault de la Vis à la retenue de Moulin Bertrand	

Contexte
<p>Sur la commune environ 200 habitations sont en ANC (source SPANC : SMEA). Le zonage d'assainissement (dont l'enquête publique s'est déroulée du 29 oct. au 30 nov. 2012) indique qu'il est difficile d'envisager pour le centre du hameau du Frouzet, actuellement en assainissement non collectif, une mise aux normes des installations compte tenu du manque de foncier (maisons anciennes de village, sans terrain pour certaines). Il est donc prévu pour le centre du hameau un système d'assainissement collectif.</p>
Description technique
<p><u>Hameau du Frouzet</u> :</p> <p>Deux scénarii de réseau ont été envisagés dans le zonage d'assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>scénario 1</u> : linéaire court en terme de réseau mais nécessitant l'autorisation de passage dans une parcelle privée. <ul style="list-style-type: none"> o 10ml de réseau de collecte gravitaire 200 mm vers un PR, o un PR (12 EH) et réseau de refoulement (35 ml) o réseau de collecte et de transfert vers STEP (85ml). - <u>scénario 2</u> : linéaire plus long mais canalisations dans le domaine public <ul style="list-style-type: none"> o 10ml de réseau de collecte gravitaire 200 mm vers un PR, o un PR (12 EH) et réseau de refoulement (35 ml) o réseau de collecte et de transfert vers STEP (145ml). <p>La nouvelle station d'épuration aura une capacité de 50 EH. Compte tenu de l'absence de cours d'eau à proximité du site, l'infiltration totale des effluents est retenue. Une étude de sols doit être réalisée pour affiner la faisabilité technique du projet.</p>

Conditions de réalisation

Hameau du Frouzet :

- le choix du scénario n'a pas encore été réalisé par les élus. Les montants affichés ci-dessous tiennent compte des scénarii dont le montant est le plus élevé.
- Avis d'un hydrogéologue agréé impératif concernant le rejet (arrêté du 22 juin).
- Validation du zonage assainissement par délibération confirmant le reclassement de la zone en assainissement collectif.
- Acquisition foncière : le choix exact du site nécessite une négociation avec le propriétaire actuel.

Partenaires techniques

CD 34, Agence de l'Eau, SMBFH, DDTM 34

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Système d'assainissement du Frouzet - Step	2		135 000		135 000
2	Système d'assainissement du Frouzet - Réseaux	2		130 000		130 000
	TOTAUX			265 000		265 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD 34	MO
Système d'assainissement du Frouzet - Step	135 000			0-30%		0-30%	
Système d'assainissement du Frouzet - Réseaux	130 000			0-30%		0-30%	

(1) Taux maximal au titre de l'enveloppe solidarité urbain-rural (SUR) dans les limites des disponibilités financières et d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

Maître d'Ouvrage :		
Commune de Saint-Bauzille-de-Putois	Travaux d'assainissement	2B-GH-4
Opérations principales	Travaux de réhabilitation de la station d'épuration	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 2
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : Hérault de Ganges à la sortie des gorges	Masse d'Eau concernée : FRDR171 - L'Hérault de la Vis à la retenue de Moulin Bertrand	

Contexte
<p>Suite à la réalisation du SDA de la commune en 2013, des travaux de réhabilitation de la station d'épuration existante sont à prévoir.</p> <p>Bien que la STEP de type lagunage naturel ait été jugée conforme sur 2010 (du point de vue de son auto surveillance réglementaire) celle-ci ne fonctionne pas correctement depuis sa mise en service en 1998, notamment à cause de défauts d'étanchéité sur les lagunes. En effet, le volume moyen journalier de fuites sur l'ensemble du lagunage a été estimé à environ 197 m³/j, soit 56% des volumes entrants dans la STEP (volume en entrée + apport pluviométrique, hors fuite éventuelle de la lagune 3), générant des pertes importantes d'effluents au milieu naturel.</p> <p>Une correction des malfaçons présentes sur cette station d'épuration est nécessaire et indispensable, en priorité. Ensuite, une réhabilitation/extension de cette STEP pourra être envisagée, pour pouvoir accepter la charge supplémentaire liée à l'urbanisation future des communes de Saint-Bauzille de Putois et d'Agonès reliées à la STEP. Des travaux d'extension sont envisagés pour accueillir l'urbanisation future, soit une capacité nominale à terme de 3 000 EH.</p>
Description technique
<ul style="list-style-type: none"> - Correction des malfaçons sur la STEP : étanchéité des lagunes par géo membrane et création d'une zone de consommation de rejet. - Réhabilitation et extension de la STEP par un changement de procédé de traitement (Filtres plantés de roseaux), en lieu et place du lagunage naturel, et réaménagement de la dernière lagune en zone de dissipation.
Conditions de réalisation
<p>Montant indemnité liée au préjudice dans le cadre de la procédure en litige Autorisation préfectorale dossier loi sur l'Eau</p>

Partenaires techniques

Conseil départemental 34, DDTM 34, Agence de l'eau, SIVU Ganges-Le Vigan

Coûts estimatifs (€ HT)

Opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Réhabilitation et extension de la station d'épuration	2		1 105 000		1 105 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD 34	MO	Autres
Réhabilitation et extension de la station d'épuration	1 105 000			0-30%		0-30%		

(1) Taux maximal au titre de l'enveloppe solidarité urbain-rural (SUR) dans les limites des disponibilités financières et d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

Maître d'Ouvrage :		
SEPAC	Etudes et travaux d'assainissement	2B-L-1
Opérations principales	Traitement du Phosphore STEP Clermont Réception des matières de vidanges	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : Equiper une STEP d'un traitement suffisant dans le cadre de la Directive ERU	Code mesure : ASS0501
Secteur : Bassin de la Lergue	Masses d'Eau concernées : FRDR166 - La Lergue du Roubieu à la confluence avec l'Hérault et l'aval du Salagou	

Contexte
<p>Le SEPAC (syndicat eau potable et assainissement collectif) gère les services AEP et assainissement pour les communes de Clermont l'Hérault, Nébian et Villeneuve. Cette gestion est affermée à la SAUR (contrat renouvelé en 2013).</p> <p>L'ensemble des effluents des trois communes est traité sur la station d'épuration de Clermont l'Hérault (capacité optimale 22 000 EH, charge actuelle aux alentours de 13 000 EH).</p> <p>La station est une station à boues activées avec clarificateur. Il n'y a pas de traitement tertiaire ou d'affinage.</p> <p>Le bilan station fait état d'un rejet à 4 mg/l de phosphore. Cette concentration devra passer à 2 mg/l au 1^{er} février 2017 en application de la directive ERU.</p> <p>Par ailleurs, le SEPAC prévoit la mise en place sur le site d'une aire de réception des matières de vidange conformément aux conclusions du schéma départemental de traitement des sous-produits de l'assainissement collectif et non collectif, qui va conduire au réagencement du site entraînant la reprise des prétraitements à l'entrée.</p>
Description technique
<ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'un traitement tertiaire du Phosphore par floculation au chlorure ferrique. • aménagement du site de réception des matières de vidange avec réhabilitation des ouvrages de prétraitement.
Conditions de réalisation
Accompagnement financier
Partenaires techniques
CD34, DDTM34, SMBFH, Agence de l'Eau,

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opérations	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Traitement du Phosphore	1	180 000			180 000
2	Réception des matières de vidange et prétraitements	1		1 000 000		1 000 000
	TOTAUX		180 000	1 000 000		1 180 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 34	MO
Traitement du Phosphore	180 000			0-30%			
Réception des matières de vidange et prétraitements	1 000 000			0-30%			

Maître d'Ouvrage :		
Commune de Lodève	Travaux d'assainissement	2B-L-2
Opérations principales	Programme à contractualiser entre la commune de Lodève et l'Agence de l'Eau RMC	
Axe du contrat - Objectif	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesures : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU, ➤ Equiper une STEP d'un traitement suffisant dans le cadre de la Directive ERU. 	Code mesures : ASS0302 ASS0501
Secteur : Bassin de la Lergue	Masses d'Eau concernées : FRDR166 - La Lergue du Roubieu à la confluence avec l'Hérault et l'aval du Salagou	

Contexte
<p><u>1 - Réseaux et ouvrages d'assainissement :</u></p> <p>Un début de zonage a été réalisé en 2003 mais ce dernier n'a pas fait l'objet d'une enquête publique. Le SDA de la commune de Lodève n'est pas encore terminé. Il porte non seulement sur les aspects « eaux usées » mais comporte également un volet « eaux pluviales » compte tenu de la présence de 34 Déversoirs d'Orage sur la commune.</p> <p>Deux secteurs sont prioritaires car ils contribuent à des volumes importants d'eaux claires parasites : réseau dans le cours de la Soulondres et dans celui de la Lergue. La STEP d'une capacité de 13 300 EH est de type boues activées aération prolongée. Elle a été construite en 1988 et a pour niveau de rejet autorisé : DBO5 : 25mg/l – DCO : 90 mg/l – MES : 30 mg/l et NTK : 10 mg/l.</p> <p>Un arrêté préfectoral de début 2012 impose également à Lodève le traitement du phosphore avant 2017 (Pt : 2mg/l). Conformément au SAGE (Lergue «baignable» en aval de Lodève), la mise en place d'un traitement bactériologique devrait être étudiée dans le cadre du SDA. Les boues sont aujourd'hui conduite en unité de compostage pour de la valorisation agricole. La presse à boues (presse à bande) devrait être changée (siccité insuffisante).</p> <p><u>2 - système de traitement des sous-produits de l'assainissement</u></p> <p>Le Conseil général a réalisé en 2011 un plan départemental de traitement des sous-produits de l'assainissement collectif et non collectif qui doit être intégré au plan départemental de traitement des déchets ménagers soumis à enquête publique en 2013.</p> <p>Ce plan prévoit que les stations d'épuration de l'arrière-pays, d'une capacité supérieure à 10 000 EH et ayant une capacité suffisante, soient équipées pour accueillir les boues de vidange des assainissements individuels.</p> <p>Pour chaque secteur du département, l'objectif a été dans un premier temps d'évaluer les possibilités de traitement de tout ou partie des sous-produits sur les stations d'épuration de plus de 10 000 EH. Cette solution de traitement de proximité sur les stations de plus de 10 000 EH a été la solution privilégiée dans le cadre du plan.</p>

Cette solution, sans toutefois occulter les contraintes techniques et/ou juridiques de mise en œuvre, répondent aux objectifs fixés initialement :

- D'offrir des solutions de traitement de proximité à une partie des sous-produits de chaque secteur

- De pérenniser ainsi les filières existantes en limitant à terme, par la mise en œuvre de filière de traitement locales spécifiques à certains produits, les apports en mélange vers les stations les plus importantes situées sur le littoral.

Selon les sous-produits, et en l'absence de solutions locales identifiées, des possibilités de traitement sur des sites dédiés voire en zone littorale ou hors département ont été proposées.

Description technique

Le système d'assainissement de Lodève constitue un point noir sur le bassin de la Lergue. L'Agence de l'Eau et la ville de Lodève sont en discussion pour élaborer un programme d'action spécifique à la problématique. Il prendra notamment en considération les points suivants :

1 - Réseaux et ouvrages d'assainissement :

Amélioration du niveau de rejet: mise en place du traitement du phosphore (Pt : 2mg/l) et traitement bactériologique.

Travaux sur le réseau :

- mise en séparatif de réseau
- résorption des entrées d'eaux parasites dans les réseaux notamment ceux situés dans le cours de la Soulongres et de la Lergue
- limitation des rejets d'effluents non traités dans le milieu naturel.

Changement de la presse bande pour une presse à plateaux.

2 - système de traitement des sous-produits de l'assainissement

Sur le secteur lodévois le gisement des sous-produits est évalué à

- sables de STEP : 68m³/an
- résidus de curage : 350m³/an
- graisses : 170 m³/an
- matières de vidange : 1430 m³/an.

La solution proposée par le plan pour la STEP de Lodève est :

- sable des stations : unité de lavage des sables
- matières de vidanges : installation de dépotage
- graisses : traitement biologique aérobie.

Les sables de curage ne sont pas traités sur la STEP de Lodève mais sur les STEP du littoral.

Conditions de réalisation

Programme d'action défini dans l'accord entre l'agence de l'eau RMC et la commune de Lodève

Accompagnement financier bonifié pour la réalisation des travaux de réseaux.

Par ailleurs, le Conseil départemental de l'Hérault prépare des démarches contractuelles particulières : les Projets d'Objectif de Structuration des Territoires. Le secteur de Lodève est susceptible de faire l'objet d'un tel POST.

Dans ce cadre, des conditions spécifiques de financement de l'assainissement de Lodève pourraient également être apportées par le conseil départemental.

Partenaires techniques

CD 34, CCLL, Agence de l'Eau, SMBFH, DDTM34

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opérations	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Travaux de réhabilitation de réseaux issus du SDA (mise en séparatif)	1		pm		pm
2	Traitement plus poussé step P	1	pm			pm
3	Unité de Lavage - unité de dépotage - traitement biologique aérobie	1			pm	pm

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 34	MO	Autres
Programme d'action et financements à définir dans un accord partenarial entre l'Agence de l'Eau RMC et la commune de Lodève	pm							

Maître d'Ouvrage :		
Commune d'Aumelas	Travaux d'assainissement	2B-MVH-1
Opérations principales	Création d'une nouvelle station d'épuration au hameau de Cabrials	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 2
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : Moyenne vallée de l'Hérault	Masse d'Eau concernée : FRDR12015 - Ruisseau de Rouvièges	

Contexte
<p>Suite à la réalisation de son Schéma directeur d'assainissement réalisé en 2008/2009, la commune souhaite lancer la phase 2 des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'une deuxième station d'épuration pour traiter les effluents du hameau de Cabrials, qui remplacera la STEP actuelle vétuste, vieillissante et sous-dimensionnée (construite en 1975), dont le fonctionnement est médiocre (rapport du SATESE), - raccordement de toutes les habitations du hameau au réseau d'assainissement (dans les zones d'habitats concentrés) du hameau de Cabrials composé de 2 postes de relevage pour une connexion à la nouvelle STEP à filtre plantés de roseaux de 300EH. Sur ce réseau, l'ensemble de travaux de réhabilitation a été réalisé en tranche 1, il n'existe plus de problématique d'eaux claires.
Description technique
Création d'une nouvelle station d'épuration pour le hameau de Cabrials, d'une capacité de 300 EH en lit planté de roseau, y compris travaux de raccordement.
Conditions de réalisation
Préalable : zonage assainissement approuvé et passé à enquête publique.
Partenaires techniques
Conseil départemental 34, SMBFH, CCVH, Agence de l'Eau, DDTM 34

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Construction d'une STEP	2		275 000		275 000
2	Réseau de collecte et de transport	2		180 000		180 000
	TOTAUX			455 000		455 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD 34	MO
Construction d'une STEP et création de réseau	275 000			0-30%		0-30%	
Réseau de collecte et de transport	180 000			0-30%		0-30%	

(1) Taux maximal au titre de l'enveloppe solidarité urbain-rural (SUR) dans les limites des disponibilités financières et d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

Maître d'Ouvrage :		
Commune de Saint-Pargoire	Travaux d'assainissement	2B-MVH-2
Opérations principales	Réhabilitation de la station d'épuration Réhabilitation des réseaux d'assainissement	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : ➤ Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) ➤ Pression prélèvements identifiée au RNAOE du SDAGE 2016-2021 sur le Rieutort	Code mesure : ASS0402
Secteur : Moyenne Vallée de l'Hérault	Masses d'Eau concernées : FRDR10485 - Ruisseau le Rieutort	

Contexte
<p>La commune gère l'assainissement en régie. Elle possède un schéma directeur d'assainissement réactualisé en 2013. Dans le cadre d'un programme général de travaux (hydraulique, réseaux divers et voiries), la commune a déjà procédé à deux tranches de travaux depuis 2009 (Priorité 1 : Suppression des eaux parasites ; Priorité 2 : Rue Derrière les Murs, Rue de l'Ancienne Distillerie). Il reste la troisième tranche du programme à réaliser : Boulevard de la Victoire, rue de la Trésorerie et Place Roger Salengro.</p>
Description technique
<p>Travaux : réalisation de la troisième tranche (Bd de la victoire, coût 177 380,00€ HT et centre bourg, coût estimatif 250 000 €HT - travaux prévus rapidement), Réhabilitation et extension de la Step.</p>
Conditions de réalisation
Accompagnements financiers
Partenaires techniques
CD 34, DDTM34, SMBFH, Agence de l'Eau

Coûts estimatifs (€ HT)						
N°	Opérations	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Réhabilitation de réseaux	1		427 380		427 380
2	Réhabilitation de la step	1			1 600 000	1 600 000
	TOTAUX			427 380	1 600 000	2 027 380

Plan de financement (€ HT)							
Libellé actions	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD 34	MO
Réhabilitation de réseaux	427 380			0-30%		0-30%	
Réhabilitation de la step	1 600 000			0-30%		0-30%	

(1) Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

Maître d'Ouvrage :		
Commune de Vendémian	Travaux d'assainissement	2B-MVH-3
Opérations principales	Construction d'une nouvelle station d'épuration	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 2
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : Moyenne Vallée de l'Hérault	Masse d'Eau concernée : FRDR12015 - Ruisseau de Rouvièges	

Contexte
<p>La commune gère l'assainissement en régie. Elle possède un schéma directeur d'assainissement qui date de 2007.</p> <p>Dans le cadre de ce schéma directeur, la commune a engagé depuis 2015 un important programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement.</p> <p>Elle souhaite poursuivre le programme jusqu'à la reconstruction d'une nouvelle Step. En effet, l'ouvrage actuel est ancien et a déjà fait l'objet d'un signalement administratif. Une réflexion d'ensemble sur la filière est nécessaire, ainsi que sur le niveau de rejet qui doit être amélioré.</p> <p>Par ailleurs, la réflexion devra également porter sur le site d'implantation du nouvel ouvrage, car le site actuel est en zone inondable et les installations ont subis des dégâts importants lors des pluies intenses de septembre 2014.</p>
Description technique
<p><u>Reconstruction de la step</u> – acquisition foncière éventuelle pour déplacer le projet hors zone inondable – projet pour 1500 EH – lit planté de roseaux – rejet dans ruisseau de la Rouvièges – cout estimatif 800 000€HT</p>
Conditions de réalisation
<p>La step dispose d'une autorisation datant du 02/07/2010 – Porté à connaissance du dossier de conception réglementaire à réaliser</p>
Partenaires techniques
<p>CD 34, DDTM 34, SMBFH, Agence de l'Eau</p>

Coûts estimatifs (€ HT)

opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Construction STEP	2			800 000	800 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CG 34	MO
Construction STEP	800 00			0-30%		0-30%	

(1) Taux maximal au titre de l'enveloppe solidarité urbain-rural (SUR) dans les limites des disponibilités financières et d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

Maître d'Ouvrage :	Création d'un nouvel ouvrage épuratoire quartier St-Martin	2B-MVH-4
Commune de Paulhan		
Opérations principales	Création d'une nouvelle station d'épuration à St-Martin	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 2
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : Basse vallée de l'Hérault	Masse d'Eau concernée : FRDR161a - L'Hérault du ruisseau de Gassac à la confluence avec la Boyne	

Contexte
<p>Un schéma directeur d'assainissement est en cours de réalisation.</p> <p>Les eaux usées de la commune de Paulhan sont actuellement traitées par une station d'épuration de 4500 eqH de type boues activées datant de 1991. Le niveau de rejet est fixé par arrêté préfectoral à MES = 35,0 mg/l, DCO = 90 mg/l, DBO5 = 25 mg/l, NTK = 40 mg/l. Cette station a fait l'objet de travaux en 2011 - 2012 avec la mise aux normes de sa filière boues.</p> <p>Les eaux usées de la commune de Paulhan transitent en partie à travers une canalisation de refoulement allant du Poste de Refoulement Saint-Martin vers la STEP. La commune aimerait déconnecter le secteur nord de territoire (1000 EH aux alentours du PR Saint-Martin) et créer un nouvel ouvrage d'assainissement (filière pressentie en phyto-épuration) pour ce secteur. Cette déconnexion permettrait d'alléger la charge entrant à l'ouvrage d'assainissement actuel. (projet non prévu au SDA)</p> <p>L'autre alternative, qui ne prévoit pas la déconnexion de St-Martin, serait de mettre en place un nouveau clarificateur en parallèle à l'existant, et ainsi augmenter la capacité de la station d'épuration.</p>
Description technique
Filière définie par le SDA en cours d'actualisation
Conditions de réalisation
Arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
Partenaires techniques
Conseil départemental 34, AE RMC, DDTM 34, SMBFH

Coûts estimatifs (€ HT)

opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Création d'un ouvrage d'assainissement à Saint-Martin (1 000 eqH) Ou agrandissement de la step	2			270 000	270 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD 34	MO
Création d'un ouvrage d'assainissement à Saint-Martin (1 000 EH) Ou agrandissement de la step	270 000			0-30%		0-30%	

(1) Taux maximal au titre de l'enveloppe solidarité urbain-rural (SUR) dans les limites des disponibilités financières et d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

Maître d'Ouvrage :		
Commune de St-Laurent le Minier	Création d'un nouvel ouvrage épuratoire	2B-V-1
Opérations principales	Création d'une nouvelle station d'épuration	
Axe du contrat	B4a : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction de la pollution domestique	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : <ul style="list-style-type: none"> ➤ MIA0901 - Réaliser le profil de vulnérabilité d'une zone de baignade, d'une zone conchylicole ou de pêche à pied ➤ ME classée Réservoir Biologique et au registre des zones protégées (baignades) 	Code : MIA0901
Secteur : Bassin de la Vis	Masses d'Eau concernées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ FRDR11950 - rivière la crenze ➤ FRDR172 - La Vis 	

Contexte
<p>La commune de St-Laurent le Minier a été durement touchée par la crue du Naduel et de la Crenze en septembre 2014.</p> <p>De nombreux réseaux d'assainissement et d'eau potable ont été endommagés et ont dû être remplacés dans l'urgence.</p> <p>La station d'épuration située en zone inondable a elle aussi été endommagée mais a pu être remise en service. Cependant, le site reste vulnérable aux crues et l'ouvrage type EPARCO est ancien et ne permet pas une dépollution efficace des effluents.</p> <p>Il est dimensionné pour une capacité de 130 EH mais reçoit une charge hydraulique de 250 eh environ.</p>
Description technique
<p>Un nouvel ouvrage épuratoire est à l'étude par le maître d'œuvre de la commune.</p> <p>5 sites d'implantation sont étudiés : hors zone inondable et 2 en zone inondables. Les questions distances aux habitations. La filière pressentie serait un filtre planté de roseaux (2 étages verticaux) ou un biodisque suivi d'un filtre planté de roseaux.</p> <p>Le dimensionnement est basé sur un projet à 250 EH.</p> <p>Compte tenu du site de Baignade présent en aval à la confluence Crenze/Vis, un traitement de la bactériologie (lampe U.V.) sera proposé sauf si le site retenu ne le nécessite pas.</p> <p>Le projet est suivi par un comité de pilotage qui regroupe la commune, le CD30, l'ARS, la DDTM et l'Agence de l'Eau. les grands principes devraient être actés fin 2016 pour une conception détaillée du projet en 2017 et le début des travaux en 2018.</p>
Conditions de réalisation
Finalisation du projet et accompagnements financiers

Partenaires techniques

Conseil départemental 30, AE RMC, SIVU Ganges – Le Vigan, SMBFH, DDTM 30

Coûts estimatifs (€ HT)

opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Création d'un ouvrage d'assainissement y compris poste de refoulement et conduite de transfert	1			500 000	500 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD 30	MO
Création d'un ouvrage d'assainissement y compris poste de refoulement et conduite de transfert	500 000			0-30%			

(1) Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 10^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

VOLET C

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES

Maître d'Ouvrage :		
SIVU Ganges Le Vigan	Gestion de la ripisylve, des espèces invasives, et restauration physique	2C-AHH-1
Opérations principales	Travaux d'entretien et restauration de la ripisylve Travaux de gestion des espèces invasives Travaux de restauration morphologique	
Axe du contrat	C.1 - Restauration physique et entretien de la ripisylve	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-5 - Maintenir ou restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Code mesure : MIA0202
Secteur : Haut bassin de l'Hérault et Arre	FRDR173b et affluent - L'Hérault de sa source à la confluence avec la Vis & affluents FRDR171 et affluents - L'Hérault de la Vis à la retenue de Moulin Bertrand & affluents	

Contexte

Le SIVU Ganges le Vigan, dont l'engagement de base est la gestion raisonnée des cours d'eau, a initié une action de gestion de la ripisylve depuis 1995.

Cette action se poursuit aujourd'hui sur l'ensemble des cours d'eau du périmètre.

L'Equipe du SIVU est composée d'une équipe verte et du technicien Rivière / responsable du SIVU.

Le Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve a été réalisé en 2015. Il comprend un important volet sur la gestion des espèces envahissantes, notamment la renouée du Japon qui colonise et banalise les berges de façon très importante sur certains secteurs, et progresse vers l'aval de façon préoccupante.

Description technique

L'action prévoit la mise en œuvre du programme du SIVU pour les 3 années 2016, 2017 et 2018.

Le programme est subdivisé selon 3 thématiques principales :

- restauration et entretien de la ripisylve,
- gestion des espèces invasives,
- mise en œuvre des actions de continuité sédimentaire et de restauration morphologique, notamment la mobilité des matériaux (scarification des atterrissements).

Conditions de réalisation

Obtention de la DIG sur les travaux

Partenaires techniques

SMBFH, DDTM, Conseil départementaux, Agence de l'Eau

Coûts estimatifs (€ HT)						
N°	Opérations	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve - Année 2016	2	230 000			230 000
2	Travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve - Année 2017	2		230 000		230 000
3	Travaux entreprises espèces invasives 2017	1		A définir		A définir
4	Gestion transport solide 2017	1		50 000		50 000
5	Travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve - Année 2018	2			230 000	230 000
6	Travaux entreprises espèces invasives 2018	1			A définir	A définir
7	Gestion transport solide 2018	1			50 000	50 000
	TOTAUX		230 000	280 000	280 000	790 000

Plan de financement (€ HT)								
N°	Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	SMD 30	MO
1	Travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve - Année 2016	230 000			0-30% (1)		40%	
2	Travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve - Année 2017	230 000			0-30% (1)		40%	
3	Travaux entreprises espèces invasives 2017	A définir			0-50%		40%	
4	Gestion transport solide 2017	50 000			0-50% (2)		40%	
5	Travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve - Année 2018	230 000			0-30% (1)		40%	
6	Travaux entreprises espèces invasives 2018	A définir			0-50%		40%	
7	Gestion transport solide 2018	50 000			0-50% (2)		40%	

(1) L'attribution des aides spécifiques contractuelles est conditionnée à la mise en oeuvre des contreparties définies dans la convention contractuelle, à savoir pour le cas présent : démarrage de la première tranche de travaux de dévoiement du réseau EU du Rieutord, porté par la commune de Ganges.

(2) L'intervention de l'Agence concerne les opérations identifiées dans l'étude dynamique fluviale.

Maître d'Ouvrage :	RESTAURATION PHYSIQUE ET ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE	2C-BPT-1
SIVU Thongue/Lène / CCAMCH		
Opérations principales	Travaux issus du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Thongue	
Axe du contrat	C.1 - Restauration physique et entretien de la ripisylve	Priorité2
Orientation du SAGE	B-5 Maintenir ou restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : Vallée de la Thongue	Masses d'Eau concernées : ➤ FRDR162 - La Thongue, ➤ FRDR11634 - Ruisseau la Lène.	

Contexte

Le SMBFH a élaboré le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Thongue et de la Lène. Cette action s'inscrit dans un programme plus global sur le bassin de la Thongue visant à restaurer les milieux aquatiques, améliorer la qualité de l'eau, limiter ou mieux gérer le risque inondation.

En effet, la Thongue et la Lène sont en très mauvais état écologique et nécessitent une attention toute particulière.

Le diagnostic des berges et du lit de la Thongue a mis en évidence une qualité médiocre de la ripisylve bien souvent dégradée par de lourds aménagements hydrauliques et un entretien parfois non adapté à la conservation d'une végétation rivulaire fonctionnelle pour le milieu. De nombreux embâcles peuvent localement accroître un risque inondation. A ceci, s'ajoute la présence d'un cortège d'espèces problématiques dont certaines impactent directement le milieu (Jussie, Canne de Provence). Néanmoins, des tronçons remarquables sont présents et méritent d'être préservés (action actuelle de la Mairie d'Abeilhan et la CC du Pays de Thongue sur un site particulier).

Ainsi, il y a une nécessité à mettre en œuvre un plan de gestion global afin de gérer différemment la Thongue et la Lène et espérer une restauration des ripisylves.

Pour mettre en œuvre un tel programme, deux collectivités sont actuellement compétentes: la CC des Avants Monts du Centre Hérault et le SIVU Thongue et Lène.

Description technique

Il s'agit à présent de mettre en œuvre les travaux d'entretien des cours d'eau, définis dans le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Thongue et de la Lène :

- gestion hydraulique et écologique des embâcles
- abattage des arbres dangereux,
- recépage ou furetage pour rajeunir et diversifier la ripisylve,
- contrôle des espèces problématiques (technique selon espèce),
- gestion des atterrissements (contrôle de la végétation, remobilisation des matériaux).

Conditions de réalisation

Maîtrise d'ouvrage à maintenir sur la durée du contrat dans le contexte GEMAPI

Partenaires techniques

CAHM, SMBFH, AAPPMA, Agence de l'Eau

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	SIVU - Travaux d'entretien	2		42 000	42 000	84 000
2	CCAMCH - Travaux d'entretien	2		25 000	25 000	50 000
	TOTAUX			67 000	67 000	134 000

Plan de financement (€ HT)

N°	Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC (1)	Région	CD 34	MO
1	SIVU - Travaux d'entretien	84 000			0-30 %		0-20%	
2	CCAMCH - Travaux d'entretien	50 000			0-30 %		0-20%	

- (1) L'attribution des aides spécifiques contractuelles est conditionnée à la mise en oeuvre des contreparties définies dans la convention contractuelle, à savoir pour les cas présents :
- aide au SIVU Thongue : conditionnée au démarrage des travaux de réalisation d'une aire ARSS par la commune de Puissalicon,
 - aide à la CCAMCH : conditionnée au démarrage des travaux de réalisation de l'aire ARSS destinée à Margon/Roujan/Pouzolles.

Maître d'Ouvrage :		
Commune de Pézenas / CAHM	RESTAURATION PHYSIQUE	2C-BPT-2
Opérations principales	Restauration de la Peyne dans sa traversée de la commune de Pézenas	
Axe du contrat - Objectif	C.1 - Restauration physique et entretien de la ripisylve	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-5 Maintenir ou restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Code mesure : MIA0202
Secteur : La Peyne	Masse d'Eau concernée : FRDR163 - La Peyne aval	
Contexte		
<p>La Peyne est un affluent de 30 kms situé rive droite du fleuve Hérault. Elle prend sa source à Carlencas-et-Levas pour rejoindre le fleuve à Pézenas. Un barrage est présent sur son cours à Vailhan d'une capacité de 3 millions de m3 et utilisé pour le soutien d'étiage (présence d'une ASA). Ainsi, la Peyne bénéficie toute l'année d'un écoulement permettant ainsi au milieu aquatique de se prononcer sans difficulté.</p> <p>Dans de sa traversée de Pézenas, la Peyne a été rectifiée, recalibrée, endiguée et bétonnée en partie afin d'améliorer les conditions d'écoulement en crue et éviter des débordements fréquents. Ces aménagements ont débuté au 18^{ème} siècle pour s'achever à l'après seconde guerre mondiale.</p> <p>Sur cette partie, le milieu aquatique est fortement réduit à un canal bétonné de 1 mètre de large sur un linéaire de 900 mètres. La continuité écologique n'est pas assurée dans ces conditions. Par ailleurs, ce paysage artificiel qu'offre ce secteur est en contradiction avec le passé historique et la valeur patrimoniale qu'offre cette ville.</p> <p>Avec le souhait de revaloriser cette partie de la Peyne, la commune de Pézenas a lancé en 2015 une étude globale d'aménagement de la Peyne sur le territoire communal.</p> <p>La partie centrale du tronçon correspond à la partie bétonnée de la Peyne. Pour cette partie, l'étude a mis en évidence qu'il convient au préalable de régler la question des digues, actuellement classées, et dont la gestion va revenir prochainement à la CAHM dans le cadre de sa compétence GEMAPI. Les réflexions porteront sur la qualification ou non en digues de certains ouvrages afin de définir le système d'endiguement, puis sur la définition du niveau de protection. Ensuite, de nombreuses étapes administratives seront nécessaires pour régulariser l'ensemble. C'est seulement ensuite que le projet de renaturation de cette partie bétonnée pourra être défini puis mis en œuvre. Compte tenu des délais attendus, le projet ne pourra voir le jour qu'après 2019.</p> <p>Pour les parties amont et aval du secteur central bétonné, il n'y a pas de problématique « digue », de sorte que l'étude en cours va pouvoir sans contrainte définir un projet d'aménagement.</p> <p>Il sera connu fin 2016, dans le cadre des propositions de l'étude, et pourra être mis en œuvre à partir de 2017.</p>		

Description technique

Réalisation des travaux de renaturation de la Peyne sur la commune de Pézenas, en amont et en aval de la partie bétonnée, définis dans le cadre de l'étude en cours portée par la commune.

Conditions de réalisation

Pour réaliser les travaux, une DIG sera nécessaire ou une acquisition foncière du secteur par la commune.

Partenaires techniques

Agence de l'Eau RMC, DDTM / DREAL, CAHM, Commune de Pézenas, SMBFH

Coûts estimatifs (€ HT)

Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Travaux de renaturation de la Peyne, hors secteur central	1		150 000		150 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 34	MO
Travaux de renaturation de la Peyne, hors secteur central	150 000			0-50 %			

Maître d'Ouvrage :		
Multiples	Etudes et travaux de continuité écologique	2C-BV-1
Opérations principales	Etude et Travaux d'aménagement des seuils pour la continuité écologique	
Axe du contrat	C.2 - Rétablissement des continuités écologiques	Priorité1
Orientation du SAGE	B-5 Maintenir ou restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Code mesure : MIA0301
Secteur : Ensemble du bassin versant	Masses d'Eau concernées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ FRDR161a - L'Hérault du ruisseau de Gassac à la confluence avec la Boyne ➤ FRDR169 - L'Hérault du barrage de Moulin Bertrand au ruisseau de Gassac ➤ FRDR166 - La Lergue du Roubieu à la confluence avec l'Hérault et l'aval du Salagou 	

Contexte
<p>Le SMBFH a réalisé en 2012 un atlas des principaux seuils et barrages du bassin versant de l'Hérault mis à jour en février 2013. 23 ouvrages sont inscrits dans cet atlas suivant des critères réglementaires (nouveau classement des cours d'eau et loi grenelle 2). Ils correspondent aux principaux obstacles à la continuité écologique (libre circulation des poissons migrateurs et des matériaux).</p> <p>Dans le cadre du plan de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, des ouvrages faisant obstacle ont été classés en « ouvrage grenelle » répartis en 2 lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le lot 1 correspond aux ouvrages pour lesquels les travaux de restauration de la continuité écologique doivent être engagés avant fin 2012. 8 ouvrages sont classés en lot 1 sur le bassin de l'Hérault (barrage de Bladier-Ricard, Moulin de Conas, barrage de Cazouls d'Hérault, Moulin des Laures, seuil de Carabotte, <u>seuil de St-Julien de la Nef</u>, seuil du Mas neuf, <u>seuil du parking de l'usine sur l'Arre</u>), tous les ouvrages sont à présents équipés de dispositifs assurant la continuité écologique. - le lot 2 correspond aux ouvrages pour lesquels les études techniques ou socioéconomiques doivent être achevées avant 2012, pour ensuite engager la phase travaux. 9 ouvrages sont classés en lot 2 sur le bassin de l'Hérault (moulin de St-Thibéry, moulin de Castelnau de Guers, moulin des Prés, <u>moulin de Roquemengarde</u>, <u>seuil de Bélarga</u>, <u>barrage de la gare d'Aspiran</u>, <u>barrage de la Meuse</u>, <u>prise d'eau de Rabieux</u>, <u>prise d'eau des Cartels</u>). Les ouvrages de la gare d'Aspiran et de Rabieux ne sont pas encore équipés de dispositifs de franchissement.
Description technique
<p><u>Hérault (MVH) - Barrage de la gare d'Aspiran (lot2) : travaux de continuité piscicole (aménagement PAP, PAA). Une étude lancée par BRL en 2012 est en cours. Des investigations supplémentaires sont nécessaires afin de vérifier dans quelle mesure il est possible d'abaisser le seuil (usage irrigation, possibilité de pompage en nappe alluviale).</u></p>

Hérault (GH) – Seuil de la Combe du Cor (Hors ouvrage Grenelle) : travaux pour continuité piscicole (circulation anguille). Le Contrat de canal porté par l'ASA de Gignac intègre les études pour la continuité piscicole. L'étude sera lancée prochainement. Les travaux ainsi définis sont indiqués dans le présent Contrat de Rivière.

Lergue (L) - Moulin de Rabieux (lot2) : travaux de continuité piscicole. Une sensibilisation des propriétaires sera nécessaire pour s'accorder sur la solution d'aménagement ou d'effacement la plus pertinente.

A l'issue, les travaux seront engagés.

Conditions de réalisation

Animation auprès des propriétaires
Accompagnement technique et financier

Partenaires techniques

SMBFH, ONEMA, Fédération de pêche, MRM, DDTM, Agence de l'Eau

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Travaux Aspiran (Hérault)	1		500 000		500 000
2	Travaux Combe du Cor (Hérault)	1			80 000	80 000
3	Etude Rabieux (Lergue)	1		60 000		60 000
4	Travaux Rabieux(Lergue)	1			200 000	200 000
	TOTAUX			560 000	280 000	840 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD34	MO
Travaux Aspiran (Hérault)	500 000			0-50% (2)			
Travaux Combe du Cor (Hérault)	80 000			0-60% (2)			
Etude Rabieux (Lergue)	60 000			0-80%			
Travaux Rabieux(Lergue)	200 000			0-100% (3)			

- (1) Le taux maximal d'intervention est conditionné au choix du scénario d'aménagement le plus ambitieux sur le plan environnemental, sous réserve d'un plan de financement ne portant pas les aides publiques au-delà de 80%.
- (2) Taux d'aide maximal dans le respect de l'encadrement européen tel que défini pour les activités économiques.
- (3) Taux d'aide maximal réservé aux travaux de suppression totale d'un ouvrage liste 2, portés par un propriétaire privé.

Maître d'Ouvrage :		
Multiple	Suivi de la continuité écologique	2C-BV-2
Opérations principales	Suivi de la continuité écologique sur le BV Hérault	
Axe du contrat	C.2 - Rétablissement des continuités écologiques	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-5 Maintenir ou restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesures : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Code mesures : MIA0301
Secteur : BV	Masse d'Eau concernée : FRDR161b - L'Hérault de la confluence avec la Boyne à la Méditerranée	
Contexte		
<p>Lors de la première phase du contrat de rivière, le SMBFH a mis en place un comité technique de suivi de la continuité écologique. Celui-ci regroupe le SMBFH, les EPCI compétente, l'Agence de l'Eau RMC, l'ONEMA, les DDTM, la DREAL, MRM, la FDPMA 34.</p> <p>Ce comité s'accorde chaque année sur les missions à assurer lors des années à venir, afin de suivre la migration des espèces cibles, de veiller au bon fonctionnement des ouvrages de montaison et de dévalaison.</p> <p>Le suivi de la continuité écologique sur le bassin de l'Hérault pour l'espèce cible alose est inscrit au nouveau PLAGEPOMI, qui cible notamment l'utilisation de la station de comptage à la passe à poisson de Bladier-Ricard.</p>		
Description technique		
<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des enregistrements vidéo de la chambre de visualisation de Bladier- Ricard, cette mission est assurée par la fédération des APPMA de l'Hérault, et financée dans la cadre de la convention FDAPPMA / Agence de l'eau - Comptage des anguilles au piège de Bladier-Ricard, cette opération reste à mettre en place mais dépend du fonctionnement de la passe à civelles - Suivi des frayères à Alose, l'inventaire des frayères potentielles a été réalisé en phase 1 du contrat de rivière. Il convention, en phase 2 du contrat de suivre l'utilisation des frayères par les aloses. L'opération pourra être réalisée avec l'expertise de MRM. 		
Conditions de réalisation		
Animation du comité technique de la continuité écologique par le SMBFH.		
Partenaires techniques		
SMBFH, MRM, EPCI du BV, SBL, FDPMA et AAPPMA, ONEMA, DDTM/DREAL, Agence de l'Eau RMC		

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Analyse chambre visualisation	1	Pm	Pm	Pm	Pm
2	Comptage des anguilles	2		30 000	30 000	60 000
3	Suivi des frayères Aloses	1		30 000	30 000	60 000
	TOTAUX			60 000	60 000	120 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD34	MO	Autres
Analyse chambre visualisation	Pm			0-50 % (1)				
Comptage des anguilles	60 000			0-50 %				
Suivi des frayères Aloses	60 000			0-50 %				

(1) Analyse financée dans le cadre de l'accord de partenariat signé entre la Fédération Nationale de la Pêche et l'Agence de l'Eau RMC.

Maître d'Ouvrage :		
CC Lodévois et Larzac	Restauration et entretien de la ripisylve	2C-L-1
Opérations principales	Travaux de mise en œuvre du plan de gestion de la ripisylve sur le bassin de la Lergue amont	
Axe du contrat	C.1 - Restauration physique et entretien de la ripisylve	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-5 Maintenir ou restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : Bassin de la Lergue	Masses d'Eau concernée: FRDR168 - La Lergue de sa source au Roubieu	
Contexte		
<p>La CCL&L dispose depuis 2012 d'un plan de pluriannuel d'entretien et de restauration de cours d'eau, associée à une DIG approuvée le 10 août 2012.</p> <p>Lors de la première phase du contrat, la Communauté de communes a entamé la réalisation du programme, et le poursuit sur l'année 2016.</p>		
Description technique		
<p>Le plan de gestion fixe un état des lieux du boisement des rivières et définit des types et fréquences d'intervention via un programme pluriannuel de travaux. Ainsi, 50km de cours d'eau sont concernés par deux niveaux d'intervention (restauration et entretien).</p> <p>Globalement les travaux se traduiront par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ amélioration de la qualité sanitaire de la ripisylve par un tri-sélectif des arbres: travaux d'abattage-recépage, d'élagage et plus généralement d'éclaircies et de débardage des bois ; ○ nettoyage du lit mineur : travaux d'élimination des déchets ou des matériaux déversés sur les berges et plus généralement tous travaux ponctuels pour permettre le libre écoulement des eaux <p>Une partie est également consacrée à la mise en place d'actions de lutte contre les espèces invasives présentes sur le bassin versant.</p>		
Conditions de réalisation		
Déploiement de la compétence GEMAPI à partir de 2018		
Partenaires techniques		
Agence de l'Eau, DDTM34, SMBFH, AAPPMA locales		

Coûts estimatifs (€ HT)

N°	Opérations	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve - Equipe verte et travaux externalisés - Année 2016	2	178 000			178 000
2	Travaux de lutte contre les espèces invasives - 2016	1	60 000			60 000
3	Travaux d'entretien externalisés - 2017	2		120 000		120 000
4	Espèces invasives externalisés - 2017	1		20 000		20 000
5	Travaux d'entretien externalisés - 2018	2			120 000	120 000
6	Espèces invasives externalisés - 2018	1			20 000	20 000
	TOTAUX		238 000	140 000	140 000	518 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 34	MO
Travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve - Equipe verte et travaux externalisés - Année 2016	178 000			0-30% (1)		0-20% (3)	
Espèces invasives - 2016	60 000			0-50% (2)		0-20%	
Travaux d'entretien externalisés - 2017	120 000			0-30% (1)		0-20%	
Espèces invasives - 2017	20 000			0-50% (2)		0-20%	
Travaux d'entretien externalisés - 2018	120 000			0-30% (1)		0-20%	
Espèces invasives - 2018	20 000			0-50% (2)		0-20%	

- (1) L'attribution des aides spécifiques contractuelles est conditionnée à la mise en oeuvre des contreparties définies dans la convention contractuelle à savoir pour les cas présents :
- Aide 2016 : conditionnée au démarrage des travaux de mise en place du traitement du phosphore à la station d'épuration de Clermont-l'Hérault (MO : SEPAC),
 - Aide 2017-2018 : conditionnée au démarrage des travaux de réalisation d'une aire ARSS à Montblanc-Valros (MO potentiel : SIVU Montblanc / Valros).
- (2) Taux d'aide maximal hors travaux annuels de faucardage d'espèces envahissantes une retenue, un barrage ou autre milieu artificiel.
- (3) Hors travaux Régie

Maître d'Ouvrage :		
CCC / CCVH	Restauration et entretien de la Lergue aval	2C-L-2
Opérations principales	Travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve Gestion des espèces invasives Restauration morphologique	
Axe du contrat	C.1 - Restauration physique et entretien de la ripisylve	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-4 Maintenir ou restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet	Code mesure : S.O.
Secteur : bassin la Lergue	Masse d'Eau concernée : FRDR166 - La Lergue du Roubieu à la confluence avec l'Hérault et l'aval du Salagou	

Contexte
<p>Sur plus de 5 km, la zone aval de la Lergue constitue un secteur particulièrement actif en termes de dynamique fluviale ;</p> <p>Soucieux de concilier les usages présents sur la zone (captages AEP, agriculture, agriculture familiale, cabanisation) avec la dynamique de la rivière, les communautés de communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault ont lancé une étude technique et une concertation locale qui a abouti à un plan de gestion de la Lergue aval, validé en 2016.</p>
Description technique
<p>Il s'agit de mettre en œuvre les travaux prévus par le plan de gestion de la Lergue aval. Ils concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve - La gestion des espèces invasives (canne de provence) par renaturation - Les travaux morphologiques permettant de gérer la dynamique fluviale de la rivière (essartement, griffage des atterrissements fixés, recréation de chenaux de crue).
Conditions de réalisation
<p>Obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général afin de réaliser les travaux préconisés.</p>
Partenaires techniques
<p>SMBFH, DDTM, Agence de l'Eau</p>

Coûts estimatifs (€ HT)						
N°	Opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Travaux d'entretien et de restauration ripisylve	2		200 000		200 000
2	Gestion des espèces invasives	1		A définir		A définir
3	Travaux restauration morphologique	1			A définir	A définir
	TOTAUX			200 000	A définir	200 000

Plan de financement (€ HT)							
Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 34	MO
Travaux d'entretien et de restauration ripisylve	200 000			0-30% (1)		0-20%	
Gestion des espèces invasives	A définir			0-50% (2)		0-20%	
Travaux restauration morphologique	A définir			0-50%		0-20%	

(1) L'attribution des aides spécifiques contractuelles est conditionnée à la mise en oeuvre des contreparties définies dans la convention contractuelle, à savoir pour le cas présent, le démarrage des travaux de réalisation de la continuité écologique sur le seuil de la Gare d'Aspiran (MO : BRL).

(2) Taux d'aide maximal hors travaux annuels de faucardage d'espèces envahissantes une retenue de barrage ou autre milieu artificiel.

Maître d'Ouvrage :		
CC Lodévois & Larzac	Restauration de la Lergue dans la traversée de Lodève	2C-L3
Opérations principales	Projet de Restauration morphologique et aménagement paysager Travaux d'aménagement	
Axe du contrat	C.1 - Restauration physique et entretien de la ripisylve	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-5 Maintenir ou restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : sans objet mais pressions morphologie et continuité identifiées au RNAOE du SDAGE 2016-2021 sur la Lergue amont	Code mesure : S.O.
Secteur : Bassin de la Lergue	Masse d'Eau concernée : FRDR168 - La Lergue de sa source au Roubieu	

Contexte

Une étude de définition urbaine réalisée par la commune de Lodève avait identifié des demandes sociales au niveau de la traversée de Lodève. Les urbanistes ont proposé à travers cette étude des pistes de réflexion quant à l'usage et à l'aménagement des berges de la commune. Les objectifs seront à la fois sociaux et écologiques. Cet espace naturel – aménagé en tant que tel – au cœur de Lodève favoriserait le développement de relations individuelles et collectives à la rivière dans un triple objectif :

- sensibilisation aux risques.
- réappropriation et préservation de ce milieu par les habitants.
- prise de conscience des riverains sur la qualité de leur environnement

Cette étude a été complétée en 2015-2016 par un diagnostic socio-économique de la rivière au sein de la ville, diagnostic porté par l'Agence de l'Eau. Il a confirmé les enjeux et précisé les orientations vues sous l'angle social et économique.

Il reste à définir le projet technique. Pour cela, la communauté de communes du Lodévois et larzac lance en 2016 une étude ayant le double objectif de :

- définir un projet de restauration morphologique de la Lergue de la centrale du Bouldou jusqu'à la partie amont de la commune de Lodève et de la souldres dans sa partie aval;
- définir un projet de mise en valeur paysagère de la traversée de Lodève, en cohérence avec le projet de restauration du cours d'eau.

L'ensemble est lié aux travaux d'assainissement prévus (réseau assainissement dans le cours d'eau, ou traversant la rivière au niveau de seuils) et faisant l'objet d'une future contractualisation Lodève / Agence de l'eau RMC.

Description technique

L'étude n'étant pas terminée, il n'est pas encore possible de définir les travaux qui seront mis en œuvre. Ils seront de nature à :

- diversifier les sections d'écoulement afin de retrouver une dynamique de la rivière dans l'emprise disponible pour permettre à terme une diversification naturelle des écoulements;
- améliorer ou de restaurer la continuité écologique longitudinale et latérale,
- à restaurer une végétation avec des essences adaptées aux conditions locales pour améliorer le potentiel écologique de la rivière.

Conditions de réalisation

Finalisation de l'étude.

Obtention d'une DIG sur les travaux.

Accompagnement technique et financier.

Cohérence avec les travaux d'assainissement.

Contractualisation d'une convention financière avec l'Agence de l'Eau RMC

Par ailleurs, le Conseil départemental de l'Hérault prépare des démarches contractuelles particulières : les Projets d'Objectif de Structuration des Territoires. Le secteur de Lodève est susceptible de faire l'objet d'un tel POST.

Dans ce cadre, des conditions spécifiques de financement de l'assainissement de Lodève pourraient également être apportées par le conseil départemental.

Partenaires techniques

CD 34, Agence de l'Eau, DDTM34, SMBFH

Coûts estimatifs (€ HT)

opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Travaux de restauration et de renaturation	1			A définir	A définir

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 34	MO
Travaux de restauration et de renaturation	A définir			0-50%			

Maître d'Ouvrage :		
A définir	Aménagement et gestion de la gravière de la Prade	2C-MVH-1
Opérations principales	Etude du plan de gestion de la gravière de la Prade	
Axe du contrat	C.1 - Restauration physique et entretien de la ripisylve	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-5 Maintenir ou restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesure : Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	Code mesure : MIA0204
Secteur : Moyenne Vallée Hérault	Masses d'Eau concernées : FRDR161a - L'Hérault du ruisseau de Gassac à la confluence avec la Boyne	

Contexte
<p>Le site de la gravière de Prades est l'exemple type d'une exploitation en lit mineur dans un secteur migratoire au charriage actif. Trois carriers ont exploité le secteur des « Clauzals » à « la Prade ». L'exploitation du site (avant 1974 à 1982) a lieu dans plusieurs secteurs dont un secteur principal, au sud du site. Les sites exploités étaient initialement l'emplacement d'un chenal de crue dans lequel les dépôts sédimentaires étaient importants. A la fin de la période d'extraction, le site est criblé de gravières.</p> <p>Aujourd'hui, il n'y a plus d'extraction mais la sablière principale est capturée par le fleuve depuis l'amont. Selon les mesures réalisées au cours de l'étude morphodynamique du fleuve Hérault, le volume capté est supérieur à 60 000m³. De même, on peut imaginer que le volume de la sablière doit être supérieur à 650 000m³ (hypothèse). Le site de la Prade constitue une contrainte forte sur le secteur médian de l'Hérault (barrage de Carabotte au seuil de Bélarga). Or ce secteur revêt un fort intérêt car il s'agit du tronçon sur lequel une action est possible à court terme et où les potentialités physiques sont les plus importantes (production sédimentaire forte de la Lergue, stocks de sédiments disponibles dans la zone).</p> <p>La programmation d'action de l'étude morphodynamique propose trois scénarii pour l'étang de la Prades :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Scénario 1</u> : Comblement de la gravière par l'Hérault ou par l'importation de matériaux - 3 500 000 €HT ➤ <u>Scénario 2</u> : Isolement de la gravière en restaurant la digue en amont et en fermant la gravière en aval afin d'éliminer tous les phénomènes de sédimentation et de restaurer un transit sédimentaire normal. La fonction de réservoir biologique ne pourra pas être maintenue dans ce cas là - 1 900 000 €HT ➤ <u>Scénario 3</u> : Restauration d'un lit fluvial et de la fonction de réservoir biologique - solution intermédiaire plus onéreuse que la précédente - 2 600 000 €HT (voir carte ci-dessous).

Parallèlement aux besoins définis dans l'étude hydromorphologique, le projet Valcordia, porté par le Département, prévoit dans son axe 3 la création de projets écotouristiques et d'écoloisirs dont l'aménagement de l'étang de la Prade. Ainsi il est prévu qu'à partir d'un inventaire écologique, complété le cas échéant d'une étude paysagère, des aménagements légers seront mis en place (espace de détente, réseau de cheminement fléché, interdiction de circulation des véhicules motorisés, aménagement ponctuels favorisant la découverte des milieux).



Description technique

Vu l'investissement nécessaire et les nombreuses inconnues, un plan de gestion global affinant les options techniques et organisant une large concertation est nécessaire. Les objectifs principaux de cette étude seront donc :

- Concerter les acteurs sur les différentes ambitions de la gravière (pratiques d'activités douces, notamment de valorisation des milieux, compatibles avec la vocation du site mais également la prise en compte des contraintes de transport sédimentaire et de l'atout que constitue la gravière pour la restauration morphologique de l'Hérault moyen) afin de les rassembler autour d'un projet commun.
- Définir des possibilités d'action et de restauration à l'échelle du tronçon,
- Déterminer les coûts et les gains escomptés (hydrauliques, écologique, morphologique...), Définir les contraintes de chaque solution.

Conditions de réalisation

Identification d'un Maître d'Ouvrage porteur du projet suite à l'étude globale GEMAPI en cours de réalisation.

Partenaires techniques

Conseil départemental 34, SMBFH, Agence de l'Eau, DDTM34, ONEMA, Fédération de pêche 34, Commune de Canet, Communauté de Communes du Clermontais

Coûts estimatifs (€ HT)

Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Plan de gestion de la gravière de la Prade	1			85 000	85 000

Plan de financement (€ HT)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 34	MO
Plan de gestion de la gravière de la Prade	85 000			0-80% (1)		0-20%	

(1) Taux d'aide maximal de 50 % porté à 80 % si strict respect du calendrier d'engagement de l'action et dans la limite permise par la réglementation en vigueur lors de la décision d'aide.

VOLET D

**ANIMATION ET
SENSIBILISATION**

Maître d'Ouvrage :		
SIVU Ganges Le Vigan	Animation territoriale de la politique de l'eau	2D-AHH-1
Opérations principales	Restauration de rivière Gestion quantitative	
Axe du contrat	Axe D – Animation et sensibilisation	Priorité 1
Orientation du SAGE	D-1 Développer l'action concertée	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesures : ➤ Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture, ➤ Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau, ➤ Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau.	Code mesures : RES0201 RES0303 MIA0202
Secteur : Haut bassin de l'Hérault et Arre	Masses d'eau concernées : ➤ FRDR173b et affluents - L'Hérault de sa source à la confluence avec la Vis & affluents, ➤ FRDR171 et affluents - L'Hérault de la Vis à la retenue de Moulin Bertrand & affluents.	

Contexte
<p>Le SIVU Ganges le Vigan s'étend sur tout le bassin amont de l'Hérault, sur un territoire de 40 communes. Son engagement de base dans la gestion raisonnée des cours d'eau, a initié une action de gestion de la ripisylve, de lutte contre les espèces invasives, et de restauration physique depuis 1995. Cette action se poursuit aujourd'hui sur l'ensemble des cours d'eau du périmètre.</p> <p>Depuis les dernières années, le SIVU a également investi le domaine de la gestion quantitative en développant des programmes de réduction des prélèvements en eau qui vont se poursuivre en PGCR sur son territoire.</p> <p>L'Equipe du SIVU est composée de 4 personnes, encadrées par le technicien Rivière / Directeur du SIVU.</p>
Description technique
<p>L'animation de la politique territoriale de l'eau est assurée par le Directeur du SIVU. Dans le cadre de ses missions, il prend notamment en charge l'animation de 2 volets principaux :</p> <p>1/ Volet entretien et restauration des milieux aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'encadrement de l'équipe verte, - la mise en oeuvre du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, - la mise en oeuvre du programme de lutte contre la renouée du Japon, - continuité écologique et gestion piscicole, - suivi des études, notamment zones humides portée par le SMBFH.

2/ Volet gestion quantitative de la ressource en eau

- l'engagement et le suivi de l'étude quantitative du haut bassin de l'Hérault (suivi hydrométrique,
- animation et accompagnement des maîtres d'ouvrage pour l'optimisation de la gestion quantitative sur le bassin de l'Arre suite à l'étude de 2011,
- animation et accompagnement des maîtres d'ouvrage pour l'optimisation de la gestion quantitative sur le bassin du haut Hérault suite à l'étude de 2014,
- Accompagnement de l'ASA de Cazilhac pour la mise en oeuvre de son plan d'amélioration de la gestion quantitative,
- Initiation d'une démarche d'optimisation sur le bassin du Rieutord et du Recodier.

De plus, le directeur du SIVU assure une animation locale importante dans la structuration des compétences eau, assainissement et GEMAPI en cours sur la haute vallée.

Enfin, il fait le lien avec l'ensemble des politiques de l'eau dans le domaine de la qualité des eaux et de la gestion des inondations.

Conditions de réalisation

Accompagnement financier

Partenaires techniques

SMBFH, Agence de l'Eau, CD30, CD34, SMD 30, ONEMA, DDTM 30 et 34

Coûts estimatifs (€ TTC)

Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Technicien de rivière – responsable du SIVU	1	50 000	50 000	50 000	150 000

Plan de financement (€ TTC)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	SMD 30	MO	Autres
Technicien de rivière – responsable du SIVU	150 000			0-50 %		30%	20%	

Maître d'Ouvrage :		
SMBFH	Animation territoriale de la politique de l'eau	2D-BV-1
Opérations principales	Animation du SAGE et du Contrat de rivière Gestion quantitative Restauration physique Gestion des milieux aquatiques	
Axe du contrat	Axe D – Animation et sensibilisation	Priorité 1
Orientation du SAGE	D-1 Développer l'action concertée	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesures : multiples	Code mesure : multiples
Secteur : Bassin de l'Hérault	Masses d'Eau concernées : Toutes les masses d'eau du bassin de l'Hérault	

Contexte	
<p>Le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault regroupe 10 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Département du Gard - Le Département de l'Hérault - La Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée (CAHM), - La Communauté de communes du pays de Thongue, - La Communauté de communes des Avant-Monts du Centre-Hérault, - La Communauté de communes du Clermontais, - La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH), - La Communauté de communes du Lodévois et Larzac (CCLL), - La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL), - Le SIVU Ganges - Le Vigan. <p>Il couvre ainsi la quasi-totalité du bassin versant.</p> <p>Les missions actuelles du SMBFH sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1. Animation et coordination des actions menées par les différents maîtres d'ouvrage sur le bassin dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE : <ul style="list-style-type: none"> o Impulser et coordonner les actions, s'assurer de la cohérence et de l'homogénéité des missions mises en œuvre, o Assister les maîtres d'ouvrage pour le montage et la réalisation de leurs projets, o Evaluer les actions engagées par le syndicat et les maîtres d'ouvrages sur le bassin. - 2. Maîtrise d'ouvrage des études d'intérêt global sur le bassin versant du fleuve Hérault dans les principaux domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> o La prévention et la gestion des crues et inondations o La gestion quantitative des ressources en eau o La gestion qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques et des usages associés o La sensibilisation, l'information et la communication dans le domaine de l'eau o Démarches de planification et de concertation dans le domaine de l'eau (contrat de rivière, actualisation du SAGE...) 	

- **3. Sensibilisation, information et communication dans le domaine de l'eau, à l'échelle du bassin versant**
- **4. Suivi et mise en œuvre du SAGE :**
 - o Suivi et évaluation des actions du SAGE
 - o Secrétariat et animation de la Commission Locale de l'Eau
 - o Révision et actualisation du SAGE

Le SMBFH n'a pas de compétence en matière de travaux actuellement.

Description technique

L'équipe technique du SMBFH est actuellement composée **de 4 personnes**.

L'animation et le suivi du contrat de Rivière seront réalisés par cette équipe, chaque membre de celle-ci prenant en charge une partie des actions, en fonction du thème traité.

- Le Directeur également chargé de mission « gestion quantitative de la ressource » et animateur du SAGE, prendra en charge l'animation du volet A du contrat
- Le chargé de mission « inondations et gestion physique », s'investira dans le volet B, et sur la thématique de la restauration physique du volet C,
- Le chargé de mission « rivières et milieux aquatiques », sera particulièrement en charge de l'animation du volet C
- Le technicien ressource en eau aura la charge l'élaboration de l'observatoire de la ressource en eau, assistera le directeur dans l'élaboration.

Au cours des 3 prochaines années, le syndicat favorisera la mise en œuvre du contrat par l'animation territoriale qu'il réalise.

Il réalisera le bilan global du contrat fin 2018.

Durant toute la durée du contrat, le SMBFH animera le comité de rivière et en assurera le secrétariat.

Conditions de réalisation

Accompagnement financier

Partenaires techniques

Agence de l'Eau, CD30, CD34, ONEMA, DDTM, DREAL

Coûts estimatifs (€ TTC)

N°	opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Animation du contrat - Poste de directeur, chargé de mission SAGE et contrat de rivière	1	65 000	65 000	65 000	195 000
2	Animation du contrat - Chargé de mission gestion physique	1	55 000	55 000	55 000	165 000
3	Animation du contrat - Chargé de mission ripisylve et zones humides – Année 2016	1	50 000			50 000
4	Animation du contrat - Chargé de mission ripisylve et zones humides – Années 2017 et 2018	1		50 000	50 000	100 000
5	Technicien gestion partagée de la ressource en eau	1	40 000	40 000	40 000	120 000
	TOTAUX		210 000	210 000	210 000	630 000

Plan de financement (€ TTC)

N°	Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	MO	Autres
1	Animation du contrat - Poste de directeur, chargé de mission SAGE et contrat de rivière	195 000			0-50%		50%	
2	Animation du contrat - Chargé de mission gestion physique	165 000			0-50%		50%	
3	Animation du contrat - Chargé de mission ripisylve et zones humides – Année 2016	50 000			0-80% (1)		20- 50%	
4	Animation du contrat - Chargé de mission ripisylve et zones humides – Année 2017 et 2018	100 000			0-50%		50%	
5	Technicien gestion partagée de la ressource en eau	120 000			0-80%		20%	

(1) Taux d'aide maximal de 50 % porté à 80 % si strict respect du contenu et du calendrier d'engagement de l'action et dans la limite permise par la réglementation en vigueur lors de la décision d'aide

Maître d'Ouvrage :	Limitation de l'usage des pesticides en viticulture ainsi que de leurs impacts sur les milieux	2D-BV-2
A définir		
Opérations principales	Diagnostic des pratiques Impact économique et environnemental Définition des orientations optimales Cahier des charges IGP	
Axe du contrat	B4c : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-4 Réduire et maîtriser les sources de pollution	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesures : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire, ➤ Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière). 	Code mesures : AGR0303 AGR0401
Secteurs : Bassin de la Thongue Moyenne Vallée de l'Hérault	Masses d'Eau concernées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ FRDR11634 - Ruisseau la Lène ➤ FRDR162 - La Thongue ➤ FRDG311 - Alluvions de l'Hérault ➤ FRDR10485 - ruisseau le rieurort ➤ FRDR12015 - ruisseau de rouvièges 	

Contexte
<p>- <u>Historique Côtes de Thongue :</u></p> <p>La Fédération Héraultaise des IGP anime actuellement à l'échelle départementale un projet agri-environnemental sur 3 territoires IGP dont celui des Côtes de Thongue ; le projet : « <i>Viticulture, Biodiversité et Qualité de l'eau en Pays d'Hérault- section Côtes de Thongue</i> ».</p> <p>Ce projet consiste avec la profession agricole à définir et à réaliser des actions ayant pour objectifs : d'accompagner les viticulteurs de ces zones IGP vers une meilleure prise en compte de la biodiversité et de la qualité de l'eau dans la gestion de leurs exploitations viticoles.</p> <p>Une animatrice est employée à temps plein sur ce projet départemental à la Fédération des IGP.</p> <p>- <u>Historique Vicomté d'Aumelas :</u></p> <p>Afin de reconquérir la qualité des eaux brutes et limiter la vulnérabilité de son captage au risque de pollution par les pesticides, la commune du Pouget a délibéré sur la mise en place une démarche d'animation sur les zones de vulnérabilité de son captage.</p>

Parallèlement, le Syndicat IGP de la Vicomté d'Aumelas a la volonté de s'engager dans une démarche de réflexion et d'actions axée sur le changement de pratiques : réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (et notamment des herbicides) ainsi que la valorisation commerciale de ce changement. Pour cela, il est appuyé par la Fédération Héraultaise des IGP qui souhaite étendre cette dynamique de prise en compte des enjeux Eau et Biodiversité dans les pratiques culturelles viticoles, sur l'ensemble territoires IGP viticoles du département.

Compte tenu,

- de la superposition des deux territoires,
- du croisement des acteurs concernés (les viticulteurs de la cave du Pouget et plus largement ceux relevant de l'IGP de la Vicomté),
- ainsi que de l'état d'avancement des réflexions sur les actions à engager de part et d'autre (proposition de 2 programmes d'actions suite à l'étude des bassins d'alimentation des captages du puits et du forage de l'Aumède sur la commune du Pouget ainsi que du Diagnostic territorial effectué sur la zone IGP de la Vicomté),

la commune du Pouget et le Syndicat de l'IGP de la Vicomté ont décidé de mutualiser un poste d'animatrice pollutions diffuses.

Description technique

1) Côtes de Thongue

Dans le prolongement du projet « Viticulture, Biodiversité et Qualité de l'eau en Pays d'Hérault- section Côtes de Thongue », un programme d'action pluriannuel préconisant des actions d'information/sensibilisation ainsi que des innovations techniques et culturelles à la fois ciblées et applicables par une grande majorité des exploitations du territoire ceci dans le but principal de limiter l'utilisation de pesticides dans les vignobles des Côtes de Thongue ainsi que leurs impact sur les milieux aquatiques et de préserver la biodiversité commune et exceptionnelle présente sur le territoire (faune et habitats).

Pour assurer cette partie technique, **une animation agricole locale s'avère nécessaire sur une période minimum de 3 ans.**

La mission se décomposera de la manière suivante:

- état des lieux des pratiques de gestion du sol et de maîtrise de l'herbe selon les types de sols et itinéraires culturaux sur le BV Thongue (et notamment en premier sur les exploitations revendiquant l'IGP Côtes de Thongue)
- diagnostic des pratiques en termes économiques et écologiques
- animation actions de sensibilisation/information et journées de démonstration de matériel et pratiques alternatives à l'utilisation de pesticides (et notamment d'herbicides)
- mise au point d'un guide présentant les protocoles d'entretien du sol adaptés à chaque type de sol, permettant de réduire l'utilisation de pesticides tout en atteignant un optimum économique
- réflexion sur l'intégration de ces protocoles dans une charte de production (ou cahier des charges) spécifique à l'IGP Côtes de Thongue.

2) Vicomté d'Aumelas

La mission se décomposera de la manière suivante:

- état des lieux des pratiques de gestion du sol et de maîtrise de l'herbe selon les types de sols et itinéraires culturels,
- diagnostic des pratiques en termes économiques et écologiques,
- animation actions de sensibilisation/information et journées de démonstration de matériel et pratiques alternatives à l'utilisation de pesticides (et notamment d'herbicides),
- mise au point d'un guide présentant les protocoles d'entretien du sol adaptés à chaque type de sol, permettant de réduire l'utilisation de pesticides tout en atteignant un optimum économique,
- réflexion sur l'intégration de ces protocoles dans un cahier des charges spécifique à l'IGP Vicomté d'Aumelas.

Pour assurer cette partie technique, **une animation agricole locale s'avère nécessaire sur une période minimum de 3 ans.**

Conditions de réalisation

Accompagnement financier dans le cadre du PDR.
Maîtrise d'ouvrage à définir et pérenniser.

Partenaires techniques

Conseil Départemental, SMBFH, AERMC, Fédération des IGP 34, Chambre d'Agriculture, Adaseah, DRAF, DREAL

Coûts estimatifs (€ TTC)

N°	Opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Animation Côtes de Thongue-2016	1	50 000			50 000
2	Animation Côtes de Thongue-2017	1		50 000		50 000
3	Animation Côtes de Thongue-2018	1			50 000	50 000
4	Animation Vicomté d'Aumelas - 2016	1	25 000			25 000
5	Animation Vicomté d'Aumelas - 2017	1		25 000		25 000
6	Animation Vicomté d'Aumelas - 2018	1			25 000	25 000
	TOTAUX		75 000	75 000	75 000	150 000

Plan de financement (€ TTC) (1)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CG 34	MO
Animation Côtes de Thongue- 2016	50 000			0-50%			50%
Animation Côtes de Thongue- 2017	50 000			0-50%			50%
Animation Côtes de Thongue- 2018	50 000			0-50%			50%
Animation Vicomté d'Aumelas - 2016	25 000			0-50%			50%
Animation Vicomté d'Aumelas - 2017	25 000			0-50%			50%
Animation Vicomté d'Aumelas - 2018	25 000			0-50%			50%

(1) Les taux d'aide sont donnés à titre indicatif. Ils seront précisés dans les règlements de chaque appel à projet du Programme de Développement Rural Régional (PDR) 2014-2020 (Crédits FEADER, Agence de l'Eau, Conseils Départementaux, Conseil Régional Occitanie Midi Pyrénées).

Maître d'Ouvrage :		
Communauté de communes du lodévois et larzac	Animation territoriale de la politique de l'eau	2D-L-1
Opérations principales	Restauration de rivière Gestion quantitative	
Axe du contrat	Axe D – Animation et sensibilisation	Priorité 1
Orientation du SAGE	D-1 Développer l'action concertée	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesures : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture, ➤ Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau, ➤ pressions morphologie et continuité identifiées au RNAOE du SDAGE 2016-2021 sur la Lergue amont. 	Code mesures : RES0201 RES0303
Secteur : Bassin de la Lergue	Masses d'eau concernées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ FRDR168 et affluents : La Lergue de sa source au Roubieu et ses affluents 	

Contexte
<p>La communauté de communes du Lodévois et Larzac s'étend sur 28 communes, situées principalement sur le haut bassin de la Lergue.</p> <p>Elle exerce une compétence en termes d'entretien de cours d'eau.</p> <p>Parallèlement, elle est engagée dans plusieurs projets concernant la gestion quantitative en lien avec des projets globaux concernant le partage et la gestion des eaux d'irrigation.</p> <p>Par ailleurs, la CCL&L porte une réflexion stratégique sur la gestion technique et administrative des compétences « eau potable » et « assainissement » sur son territoire.</p> <p>L'animation de toute cette politique de l'eau est assurée au sein du service eau - rivières - assainissement du Pôle Aménagement et Animation du Territoire.</p> <p>Dans ce service, le technicien de rivière est chargé des missions de restauration de cours d'eau et de gestion quantitative, particulièrement ciblée par le présent contrat de rivière.</p>
Description technique
<p>Le technicien de rivière a notamment en charge les missions suivantes :</p> <p><u>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU</u> Mise en œuvre du programme pluriannuel d'entretien et restauration des cours d'eau Programme de lutte contre les espèces invasives Suivi de l'avancement de l'étude « GEMAPI » portée par le SMBFH.</p>

GESTION QUANTITATIVE

- Mise en œuvre d'une stratégie de gestion quantitative de la ressource
 - Caractériser les usages en place : identification et précision des usages, des propriétaires et des structures en place (en partenariat avec le SMBFH)
 - Evaluer le devenir des ASA hydrauliques : participation à un groupe de travail, préparation de diagnostics
 - Mesures de débits de cours d'eau
- Information et sensibilisation des usagers de l'eau
 - Favoriser la préservation quantitative et qualitative
 - Inciter les utilisateurs à déclarer captages et prélèvements
 - Mettre en place des conditions permettant un meilleur partage de la ressource
- Accompagnement technique des projets hydrauliques
 - Participation à une cellule d'accompagnement technique des projets de prélèvements (ex. travaux d'optimisation des béals, installation de systèmes économes en eau)

Conditions de réalisation

Accompagnement technique et financier

Partenaires techniques

SMBFH, Agence de l'Eau, CD 34, DDTM 34

Coûts estimatifs (€TTC)

Opération	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Technicien rivière CC L&L	1	40 000	40 000	40 000	120 000

Plan de financement (€TTC)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 34	MO	Autres
Technicien rivière CC L&L	120 000			0-50 %			50%	

Maître d'Ouvrage :		
Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault	Animation territoriale de la politique de l'eau	2D-MVH-1
Opérations principales	Restauration et entretien des milieux aquatiques	
Axe du contrat	Axe D – Animation et sensibilisation	Priorité 1
Orientation du SAGE	D-1 Développer l'action concertée	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesures : multiples	Code mesure : multiples
Secteur : Moyenne vallée de l'Hérault	Masses d'eau concernées : multiples	

Contexte	
<p>La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault a engagé une réflexion stratégique sur la gestion technique et administrative de la compétence « eau potable » sur son territoire. Elle a abouti sur une convention « ressource » sur son territoire, signé avec l'Agence de l'Eau et portant sur un programme de 17 M€ et animé par la CCVH sur les années 2013-2015.</p> <p>En plus de son investissement sur le petit cycle de l'eau, la CCVH s'implique sur fleuve Hérault dans le cadre des démarches Natura 2000.</p> <p>Par ailleurs, elle est en co-maîtrise d'ouvrage d'une étude d'aménagement de la Lergue aval en partenariat avec la Communauté de commune du Clermontais.</p> <p>Enfin, elle s'implique dans le déploiement de la compétence GEMAPI sur son territoire en participant activement à l'étude portée par le SMBFH.</p> <p>L'animation de cette politique de l'eau est assurée par un chargé de mission « eau » au sein de la Communauté de Communes.</p>	
Description technique	
<p>Le chargé de mission « eau » a notamment en charge les missions suivantes :</p> <p><u>Travaux en rivière – grand cycle de l'eau</u></p> <p>Même si la CCVH ne dispose pas actuellement de compétence de travaux en rivière, le chargé de mission assure une présence forte auprès des maîtres d'ouvrages (communes, particuliers) pour les conseiller sur les choix techniques de travaux de restauration de cours d'eau, notamment dans le cadre des travaux suites aux crues de septembre 2014, et de la mise en œuvre des travaux suite à l'étude de la Lergue aval.</p> <p>Suivi de l'étude zones humides portée par le SMBFH.</p> <p>Suivi de l'avancement de l'étude « GEMAPI » portée par le SMBFH.</p>	

Conditions de réalisation

Accompagnement technique et financier

Partenaires techniques

SMBFH, Agence de l'Eau, CD34, DDTM 34

Coûts estimatifs (€TTC)

Opération	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Animation de la politique de l'eau – chargée de mission « eau »	1		50 000	50 000	100 000

Plan de financement (€TTC)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 34	MO	Autres
Animation de la politique de l'eau – chargée de mission « eau »	100 000			0-50 %			50%	

Maître d'Ouvrage :		
Communauté de Communes du Clermontais	Animation territoriale de la politique de l'eau	2D-MVH-2
Opérations principales	Restauration et entretien des milieux aquatiques Captages prioritaires	
Axe du contrat	Axe D – Animation et sensibilisation	Priorité 1
Orientation du SAGE	D-1 Développer l'action concertée	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesures : multiples	Code mesures : multiples
Secteur : Moyenne vallée de l'Hérault	Masses d'eau concernées : Multiples	

Contexte	
<p>La Communauté de Communes du Clermontais dispose d'une compétence récente en termes de gestion de cours d'eau. En première phase du contrat, elle a porté le plan de gestion et de restauration de la Lergue Aval.</p> <p>La collectivité est engagée dans une étude de structuration des compétences eau et assainissement qu'elle a décidé d'exercer de manière anticipée à partir de 2018.</p> <p>Enfin la Communauté de Commune assure l'animation des aires d'alimentation des captages prioritaires de Ceyras et de Paulhan.</p> <p>L'animation globale de la politique de l'eau est assurée par un chargé de mission « eau ».</p> <p>La problématique des captages et plus généralement des pollutions diffuses fait l'objet d'un second poste d'animation spécifique.</p>	
Description technique	
<p>1 - Le chargé de mission « eau » / technicien de rivière aura particulièrement en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de l'étude puis maîtrise d'ouvrage des travaux sur la Lergue aval, - Travaux de restauration suite aux crues de 2015, - Suivi de l'étude zones humides portée par le SMBFH, - Suivi de l'étude GEMAPI portée par le SMBFH. <p>2 - L'animatrice « pollutions diffuses » aura particulièrement en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La relance de la dynamique « captage prioritaire » sur le captage de Paulhan, - La mise en œuvre des programmes d'actions sur les captages de Ceyras, - Objectiver la nécessité d'initier une AAC sur le captage d'Aspiran, - Animer une politique de réduction des pesticides sur l'ensemble du territoire intercommunal. 	
Conditions de réalisation	
Accompagnement technique et financier	

Partenaires techniques

SMBFH, Agence de l'Eau, CD34, DDTM 34, ONEMA, DRAF, DREAL

Coûts estimatifs (€ TTC)

N°	Opérations	Priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Chargé de mission « eau » / technicien de rivière	1	50 000	50 000	50 000	150 000
2	Animatrice pollutions diffuses	1	50 000	50 000	50 000	150 000
	TOTAUX		100 000	100 000	100 000	300 000

Plan de financement (€ TTC)

Libellé actions	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CG 34	MO	Autres
Chargé de mission « eau » / technicien de rivière	150 000			0-50%			50%	
Animatrice pollutions diffuses	150 000			0-80% (1)			20%	

(1) Les taux d'aide sont donnés à titre indicatif. Ils seront précisés dans les règlements de chaque appel à projet du Programme de Développement Rural Régional (PDR) 2014-2020 (Crédits FEADER, Agence de l'Eau, Conseils Départementaux, Conseil Régional Occitanie Midi Pyrénées).

Maîtres d'Ouvrage :		
A définir	Protection de l'aire d'alimentation du captage prioritaire du Pouget	2D-MVH-3
Opérations principales	Définition du programme d'actions Mise en œuvre du programme d'actions	
Axe du contrat	B4c : Réduction et maîtrise des sources de pollution - Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	Priorité 1
Orientation du SAGE	B-4 Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesures : Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	Code mesures : AGR0503
Secteur :	Masses d'Eau concernées : FRDG311 - Alluvions de l'Hérault	

Contexte	
<p>Dans le cadre des objectifs d'atteinte du Bon Etat de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau), la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 définit dans l'article 21 les Zones de Protection des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) pour la lutte contre les pollutions diffuses.</p> <p>Zone d'action AAC = surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltre ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource dans laquelle est réalisé un prélèvement AEP.</p> <p>Le SDAGE 2016-2021 identifie 21 captages dits prioritaires au titre de la loi Grenelle dans le département de l'Hérault ; 5 sont situés sur le BV de l'Hérault, dont 4 sur lesquels un programme d'actions est d'ores-et-déjà en cours.</p> <p>Seul le captage de Marseillette alimentant la commune de Servian est géré par la Communauté d'Agglomération de Béziers – Méditerranée n'a pas encore officiellement délimité son aire d'alimentation et n'a encore fait l'objet d'aucun diagnostic et de plan d'actions.</p> <p>Ce captage fait l'objet d'une fiche action dans le volet qualité du contrat de rivière (2B-BPT7).</p> <p>Parmi les 4 captages sur lesquels des programmes d'actions ont d'ores-et-déjà été définies, l'état des lieux fin 2015 révèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Captages de Ceyras et de Paulhan : programme d'actions en cours de déclinaison, animation portée par la Communauté de Communes du Clermontais (fiche action 2D-MVH-2), • Captage du puits de la Boyne à Cazouls-d'Hérault : maîtrise d'ouvrage Syndicat SIEVH, acquisitions foncières PPR réalisées ou en passe d'être réalisées en totalité, absence de dépassements des normes pesticides sur les eaux brutes, • Captage du puits de l'Aumède au Pouget : programme d'actions en cours de déclinaison, animation à définir et à pérenniser. 	

Description technique

Le programme d'action est basé sur les volets suivants :

- **un volet « agricole » :**

accompagnement à l'amélioration des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaire :

- Pollutions ponctuelles (stockage, remplissage, rinçage et gestion des déchets)
- Pollutions diffuses (gestion raisonnée des interventions, pérennisation et développement du travail du sol, amélioration de la performance de pulvérisation)...

aménagement du bassin versant :

- Aménagement ou renforcement d'infrastructures intra-parcellaires : enherbement des inter-rangs et fourrières (zones tampons), haies anti-érosives...
- Entretien du réseau de fossés
- Aménagements fonciers spécifiques...

- **un volet non agricole**

- mise en place d'un PAPPH (présenté dans une autre fiche actions du contrat de rivière)
- information, sensibilisation, communication auprès des particuliers (également présenté dans une autre fiche action du contrat de rivière)
- un volet « animation » : la commune devra mettre en œuvre tous les moyens d'animation global nécessaire à ce programme d'actions.

Ce programme d'actions global nécessite une animation estimée à un mi-temps, dont la maîtrise d'ouvrage reste à définir dans l'attente du transfert de compétences à l'EPCI CCVH suite à la loi Notre.

Conditions de réalisation

Accompagnement technique et financier.
Maîtrise d'ouvrage à définir et à pérenniser.

Partenaires techniques

Conseil Départemental, DDTM34, SMBFH, Agence de l'Eau, DRAF, DREAL

Coûts estimatifs (€ TTC)

N°	Opérations	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
1	Animation captage du Pouget 2016	1	25 000			25 000
2	Animation captage du Pouget 2017	1		25 000		25 000
3	Animation captage du Pouget 2018	1			25 000	25 000
	TOTAUX		25 000	25 000	25 000	75 000

Plan de financement (€ TTC) (1)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AERMC	Région	CD 34	MO	Autres
Animation captage du Pouget 2016	25 000			0-80%			20%	
Animation captage du Pouget 2017	25 000			0-80%			20%	
Animation captage du Pouget 2018	25 000			0-80%			20%	

(1) Les taux d'aide sont donnés à titre indicatif. Ils seront précisés dans les règlements de chaque appel à projet du Programme de Développement Rural Régional (PDR) 2014-2020 (Crédits FEADER, Agence de l'Eau, Conseils Départementaux, Conseil Régional Occitanie Midi Pyrénées).

Maître d'Ouvrage :		
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée / Agde	Animation territoriale de la politique de l'eau	2D-PH-1
Opérations principales	Assainissement Gestion quantitative Pollutions diffuses et toxiques Gestion des milieux aquatiques terrestres, littoraux et marins	
Axe du contrat	Axe D – Animation et sensibilisation	Priorité 1
Orientation du SAGE	D-1 Développer l'action concertée	
Lien SDAGE et PDM	Libellé mesures : multiples	Code mesures : multiples
Secteur : Plaine de l'Hérault	Masses d'eau concernées : multiples	
Contexte		
<p>La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée est engagée dans une gestion globale de l'eau sur son territoire.</p> <p>Un accord cadre multithématique entre la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, le Conseil Départemental de l'Hérault, le SMBFH et l'Agence de l'Eau est en cours d'élaboration. Il portera sur la période 2017-2021.</p> <p>Des conventions d'applications préciseront les actions déclinées dans les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Lutte contre les pollutions domestiques – Assainissement collectif et non collectif, – Réduction des pollutions industrielles dispersées et toxiques, – Gestion de la ressource et de l'alimentation en eau potable, – Restauration et entretien des milieux aquatiques et zones humides, – Gestion du littoral et du milieu marin. 		
Description technique		
Liée au contenu détaillé de l'accord cadre et des conventions d'applications non finalisées à ce jour.		
Conditions de réalisation		
Accompagnement technique		
Partenaires techniques		
SMBFH, Agence de l'Eau, CD34, DDTM 34, ONEMA, DREAL		

Coûts estimatifs (€TTC)

Opérations	priorité	2016	2017	2018	TOTAL
Animation de l'accord cadre	2		xxx	xxx	xxx
Technicien de rivière	1			xxx	xxx
Technicien pollutions toxiques et dispersées	1		xxx	xxx	xxx
Technicien milieu marin	1	xxx	xxx	xxx	xxx

Plan de financement (€TTC) (1)

Libellé action	Montant total	UE	Etat	AE RMC	Région	CD 34	MO	Autres
Animation de l'accord cadre	xxx			0-50%			50%	
Technicien pollutions toxiques et dispersées	xxx			0-50%			50%	
Technicien de rivière	xxx			0-50%			50%	
Technicien milieu marin	xxx			0-50%			50%	

(1) Les plans de financements des actions et postes d'animation seront finalisés dans le cadre de l'accord de partenariat 2017-2021 CAHM / Agence de l'Eau / CD34.